Réveillez-vous!

L'INQUIÉTUDE DE LA FRANCE DEVANT LE RÉARMEMENT DE L'ALLEMAGNE

Elle ratifie de mauvaise grâce les accords de Paris

Les prêtres peuvent-ils remettre les péchés?

Le pardon des péchés est indispensable.
Comment s'obtient-il?

Un scandale public secoue l'Italie

La corruption en haut lieu compromet la démocratie italienne

Chaque jour est un sabbat

Un jour sur sept ne suffit pas au chrétien

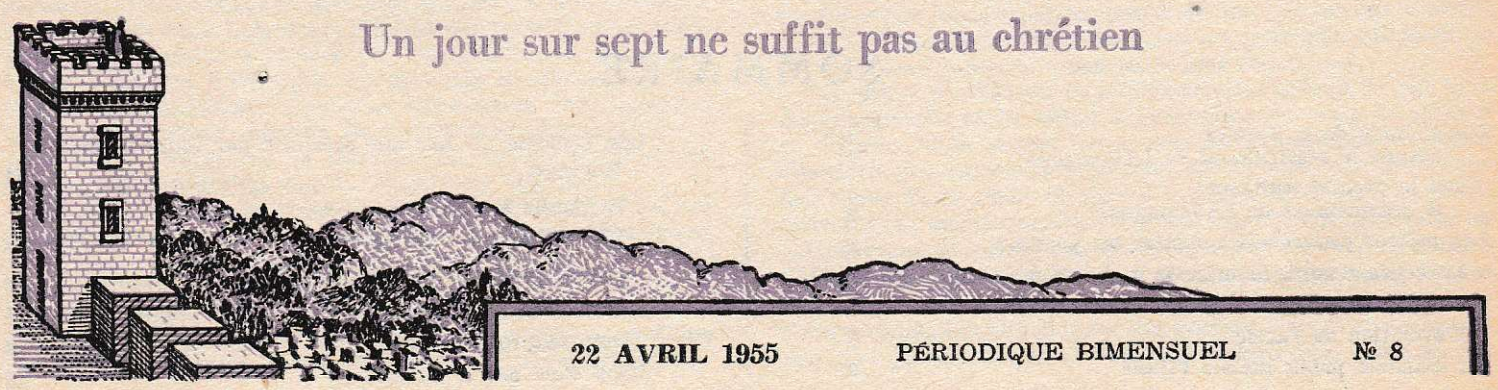

22 AVRIL 1955 PÉRIODIQUE BIMENSUEL № 8

LA MISSION DE CE PÉRIODIQUE

Les sources d'information capables de vous tenir en éveil devant les problèmes vitaux de notre époque doivent être affranchies de la censure et ne jamais servir des intérêts particuliers. « Réveillez-vous! » jouit d'une telle liberté. Il fait face aux réalités et publie librement les faits. Il n'est esclave d'aucune ambition ni obligation politiques et n'est pas asservi aux faiseurs de publicité dont la susceptibilité doit être ménagée. Les antiques traditions ne l'influencent pas. Pour vous parler sans contrainte, il garde son indépendance, mais n'en abuse pas et maintient son intégrité envers la vérité.

Ce périodique a recours aux agences d'information, mais ne dépend d'aucune. Il a des correspondants dans le monde entier et leurs reportages non censurés paraissent dans ses colonnes. Son point de vue est international. Imprimé en plusieurs langues, il est diffusé dans de nombreux pays et peut être lu par jeunes et vieux. Il traite de sujets variés tels que: Politique, commerce, religion, histoire, géographie, science, conditions sociales, merveilles de la nature, etc. On peut dire que son champ d'investigation est aussi vaste que la terre et aussi élevé que les cieux.

« Réveillez-vous! » s'engage à suivre des principes justes, à démasquer des ennemis cachés, à mettre en garde contre des périls insoupçonnés, à défendre la liberté de chacun, à consoler les affligés et à réconforter ceux que découragent les échecs répétés d'un monde inique. Il donne en outre l'espérance certaine de l'établissement d'un Monde Nouveau fondé sur la justice.

Familiarisez-vous avec ce périodique! Tenez-vous éveillé en lisant « Réveillez-vous! »

Périodique bimensuel — Imprimerie:

WATCH TOWER BIBLE & TRACT SOCIETY

117, Adams Street — Brooklyn 1, N. Y., U. S. A.
N. H. Knorr, Président — Grant Suiter, Secrétaire
Filiale en Suisse: 39, Allmendstrasse, Berne 22
Editeur pour la Suisse: ASSOCIATION DES TÉMOINS DE JÉHOVAH DE SUISSE
Rédacteur responsable: Alfred Rutimann

Tirage total: 1 300 000 exemplaires — **Le numéro 20 fr. en France, 3 fr. en Belgique, 25 ct. en Suisse**

Langues dans lesquelles ce périodique paraît:
Bimensuel — africaansch, allemand, anglais, espagnol, finlandais, français, hollandais, norvégien, suédois
Mensuel — danois, grec, portugais, ukrainien.

Bureaux	Abonnement annuel
Amérique, U. S., 117, Adams St., Brooklyn 1, N. Y.	$ 1
Belgique, 28, av. Gén. Eisenhower, Bruxelles 3	60 fr.
France, Les Témoins de Jéhovah, 3, Villa Guibert, Paris 16e	350 fr.
Suisse, 39, Allmendstrasse, Berne 22	5 fr.

Les versements devraient être faits au bureau de votre pays et cela en observant les prescriptions donnant toute garantie pour les payements. Berne accepte les versements des pays dans lesquels la Société n'a pas de bureau, mais seulement sous forme de mandat international. Les montants de l'abonnement dans divers pays sont mentionnés ci-contre dans la valeur monétaire locale.
Une communication pour abonnement venant à échéance sera faite avant la parution des deux derniers numéros de l'abonnement et cela au moyen d'une fiche de renouvellement.
Tout changement d'adresse parvenant à notre bureau entre en vigueur dans l'espace d'un mois. **Veuillez nous faire parvenir l'ancienne et la nouvelle adresse.**

Awake! Semimonthly — French edition Printed in Switzerland

SOMMAIRE

L'inquiétude de la France devant le réarmement de l'Allemagne 3
Qui le premier suggéra le réarmement de l'Allemagne? 3
Les prêtres peuvent-ils remettre les péchés? 5
Le confessionnal favorise la corruption 6
« Made in Sheffield » 8
L'évolution de l'acier 8
Un scandale public secoue l'Italie 9
Les Témoins de Jéhovah prêchent par toute la terre
Norvège 11
« Ta parole est la vérité »
Chaque jour est un sabbat 12
Le duel: l'honneur au prix du sang 13
Des duels bizarres 14
Connaissez-vous la réponse? 14
Coup d'œil sur le monde 15

Réveillez-vous!
« C'est l'heure de nous réveiller enfin. »
— Romains 13:11

Volume XXIII | Berne, 22 Avril 1955 | Numéro 8

L'inquiétude de la France devant le réarmement de l'Allemagne

De notre correspondant en France

L'ATTITUDE de la France envers l'union européenne en général et le réarmement allemand en particulier intrigue bien des gens. En effet, n'était-ce pas le « Plan Pleven » français qui en 1950, lança l'idée d'une armée européenne? Pourquoi donc, quatre ans plus tard, l'Assemblée nationale ne ratifia-t-elle pas le traité de la Communauté européenne de défense? Pourquoi, alors que le 12 octobre 1954, elle avait accepté le principe du réarmement de l'Allemagne par 350 voix contre 113, l'Assemblée nationale rejeta-t-elle, le 24 décembre, l'article Ier des accords de Paris qui sanctionne ce réarmement? Et pourquoi révoqua-t-elle cette décision une semaine plus tard?

Ces tergiversations étonnent le profane. Cependant, pour qui connaît et comprend les Français, elles sont la conséquence logique des sentiments contradictoires qu'éprouve la France devant la perspective du réarmement de l'Allemagne. Mais, objecteront certains, pourquoi alors la France proposa-t-elle la création d'une armée européenne qui comprendrait des unités allemandes? Un examen impartial de la question nous aidera à y répondre.

Qui le premier suggéra le réarmement de l'Allemagne?

Depuis quatre ans de nombreux journaux et revues raillent et critiquent la France pour son hésitation à ratifier un traité qui, disent-ils, est d'origine française. Jetons cependant un coup d'œil sur les événements de 1950 pour voir si l'idée de réarmer l'Allemagne prit réellement naissance en France.

Ce fut en premier lieu le conflit coréen qui suscita de l'inquiétude chez les nations occidentales au sujet de la faiblesse militaire de l'Europe et c'est pourquoi la question du réarmement allemand fut mise sur le tapis. Cependant, la France n'en prit pas l'initiative. Un des principaux champions de l'idée d'une armée européenne comprenant des unités allemandes, était Winston Churchill qui, en août 1950, en exposa le projet devant l'Assemblée européenne à Strasbourg. Un mois plus tard, lors d'une réunion des trois grandes puissances occidentales à New-York, Dean Acheson, secrétaire d'Etat américain à l'époque, recommanda le réarmement immédiat de l'Allemagne. Quelques jours après cette réunion, le Conseil de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (O. T. A. N.) approuva le principe de ce réarmement, en reconnaissant toutefois que la France s'y opposait.

Ce fut seulement le 24 octobre 1950, après que la majorité des nations occidentales eurent accepté l'idée du réarmement de l'Allemagne, que le gouvernement français lança le « Plan Pleven ». Ce projet d'armée européenne proposait d'incorporer de petites unités allemandes (de 800 à 1200 hommes) aux divisions « européennes » afin d'éviter la renaissance d'une puissante machine de guerre allemande. La proposition française visait à limiter autant que possible un réarmement que la France seule était impuissante à empêcher. Toutefois, cette proposition ne plaisait pas aux chefs militaires alliés responsables de la défense de l'Europe. C'est pourquoi le plan subit diverses modifications et évolua finalement en un projet pour la création de douze divisions allemandes dont chacune serait formée de douze à treize mille hommes.

Il est donc erroné de croire que l'idée du réarmement de l'Allemagne naquit en France. De plus, la forme finale du traité de la Communauté européenne de défense était très loin de la proposition originale française.

Arguments en faveur d'une armée européenne

C'est principalement la crainte d'une invasion de l'Europe occidentale par les Russes qui fut à l'origine de la C. E. D. L'Allemagne était désarmée et les autres Etats avaient chacun leur propre équipement militaire, une stratégie et un système de communications particuliers et — ce qui n'est pas le moins important — ils employaient tous des langues différentes. Dans l'éventualité d'une poussée russe vers la Manche, l'Allemagne serait incapable de se défendre et aucune armée nationale ne pourrait espérer endiguer seule l'avance des hordes communistes. Même si l'on disposait du temps nécessaire, l'intégration d'armées nationales aussi différentes s'avérerait extrêmement difficile. La solution logique était donc d'unir ces diverses armées européennes pour en faire un tout homogène sous un commandement unique, et d'en uniformiser l'équipement. Les commandants en chef successifs des forces alliées en Europe, les généraux Eisenhower, Ridgway et Gruenther, étaient tous d'avis qu'un contingent allemand serait indispensable pour repousser une attaque russe avec succès.

On proposa donc que six Etats européens: La Belgique, la France, l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Italie et le Luxembourg, créent une armée commune assujettie à un contrôle supranational, ce qui entraînerait bien entendu, l'abandon, de la part des participants, d'une partie de leur souveraineté nationale. La Grande-Bretagne invoqua ses engagements dans le Commonwealth pour ne pas participer au projet.

Le début de 1954 vit la ratification de la C. E. D. par tous les parlements occidentaux à l'exception de ceux de France et d'Italie. Mais comme cette dernière s'apprêtait à suivre l'exemple des autres nations, tous les yeux se braquèrent sur la France. Pour « plus de sûreté », John Foster Dulles, secrétaire d'Etat américain, donna à entendre que si la France ne ratifiait pas le traité, les Etats-Unis se trouveraient dans l'obligation d'entreprendre une révision « tragique et fondamentale » de leur politique étrangère, ce qui pourrait entraîner l'abandon de l'Europe. La plupart des puissances occidentales pensaient que la France s'exécuterait, aussi ce fut

pour elles un rude coup quand, le 30 août 1954, l'Assemblée nationale rejeta le traité par 319 voix contre 264.

Pourquoi la C. E. D. échoua

Une des principales objections de la France à la C. E. D. était le refus de la Grande-Bretagne d'en faire partie. De l'avis français, l'Europe « des six » représente un cadre trop étroit dans lequel la France risquerait d'être dominée par l'Allemagne. On citait la conférence de Bruxelles d'août 1954, comme exemple de la manière dont fonctionnerait la C. E. D. L'Italie et le Bénélux se rangeraient du côté de l'Allemagne pour imposer leur volonté à la France. La participation anglaise était donc indispensable pour assurer l'équilibre des puissances.

De plus, disait-on encore, si les engagements de la Grande-Bretagne dans le Commonwealth étaient une raison suffisante pour l'empêcher de se lier trop étroitement avec l'Europe, les engagements français envers l'Union française constituaient une raison tout aussi acceptable pour la France de refuser sa participation à la C. E. D. De nombreuses personnes en France estimaient que les Anglais frisaient l'hypocrisie en prêchant à la France de faire quelque chose qu'eux-mêmes se gardaient bien d'entreprendre.

Certains ont voulu faire croire que le rejet de la C. E. D. par la France était imputable en grande partie aux communistes. Bien entendu, ceux-ci s'opposaient au projet mais, comme M. Mendès-France le souligna dans une allocution radiodiffusée, même si les communistes n'avaient pas participé au scrutin, la majorité des députés auraient voté contre la ratification du traité dans sa forme finale. Et prétendre que les adversaires de la C. E. D. sont des sympathisants communistes est vraiment risible quand on sait que l'on compte parmi eux des anticommunistes aussi fervents que le général de Gaulle, le maréchal Juin, M. Vincent Auriol et le comte de Paris.

Une solution de rechange

Une période d'activité diplomatique intense suivit le rejet par la France du traité de la Communauté européenne de défense. M. Eden eut alors une idée de génie! Pourquoi, proposa-t-il, ne pas ressusciter le Pacte de Bruxelles? On pourrait l'élargir pour y inclure l'Italie et l'Allemagne afin de permettre à cette dernière de réarmer. L'ironie de la situation c'est qu'il s'agissait justement d'un pacte de défense mutuelle conclu après la guerre entre la Grande-Bretagne, la France, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg contre toute nouvelle agression allemande! Pendant que le secrétaire au Foreign Office faisait une rapide tournée des capitales européennes pour essayer de faire adopter son projet, John Foster Dulles, secrétaire d'Etat américain, infligeait un affront à la France en entreprenant un voyage éclair à Bonn, laissant entendre par là que l'Allemagne serait réarmée, que cela plaise ou non à la France.

Vers la fin septembre, une conférence de neuf puissances fut convoquée à Londres. Les ministres des Affaires étrangères des Etats-Unis, du Canada, de l'Italie et de l'Allemagne se réunirent avec les représentants des cinq pays signataires du Pacte de Bruxelles. Comme la France se trouvait seule contre huit, le plus que M. Mendès-France pouvait espérer était d'obtenir la participation de la Grande-Bretagne et certaines garanties de l'Allemagne quant aux limitations de son réarmement. Puisque le nouveau projet ne parlait plus d'un contrôle « supranational », la Grande-Bretagne consentit à maintenir quatre divisions sur le continent à condition toutefois de pouvoir les retirer en cas d'« état d'urgence aigu » dans ses territoires d'outre-mer. L'Allemagne fut autorisée à créer une armée de cinq cent mille hommes (douze divisions dont quatre blindées équipées de deux fois plus de tanks que les fameuses divisions Panzer de la Seconde Guerre mondiale). Les sept membres de l'organisation élargie du traité de Bruxelles acceptèrent un plan de contrôle des armements et l'Allemagne s'engagea à ne pas fabriquer des armes atomiques ou bactériennes.

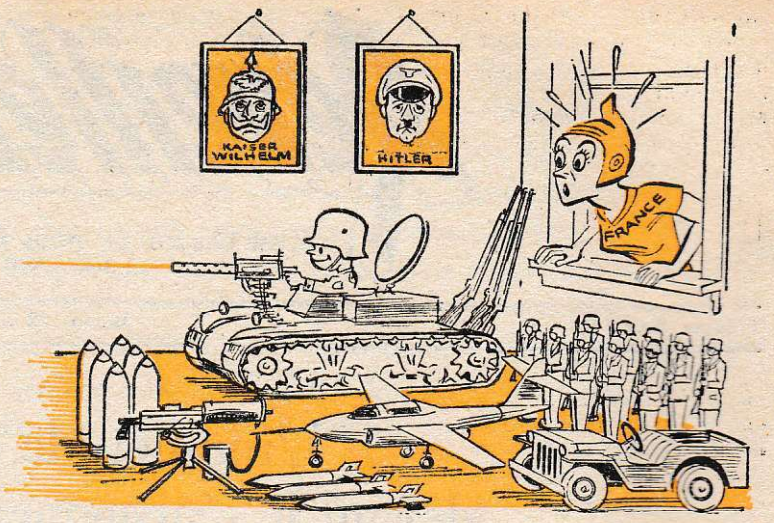

Grâce à ce nouvel arrangement appelé l'« Union de l'Europe occidentale » (U. E. O.), les forces de l'O. T. A. N. passèrent de quarante-six à cinquante-huit divisions (la Russie et ses satellites en possèdent deux cent trente-cinq). Le général Gruenther et le maréchal Montgomery se déclarèrent satisfaits et reconnurent qu'ils préféraient même les nouvelles dispositions à la C. E. D. puisqu'elles leur accordaient une plus grande liberté d'action. Enfin, le 24 octobre 1954, les sept Etats membres signèrent les accords de Paris; l'Allemagne recouvra sa souveraineté et fut autorisée à réarmer, à accéder à l'U. E. O. et — plus important encore — à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. C'est ainsi que fut neutralisé le Pacte de Bruxelles dirigé à l'origine contre l'Allemagne. La seule concession importante que dut faire le chancelier Adenauer concernait l'« européisation » de la Sarre qui dorénavant ne serait plus ni allemande ni française (bien que tout indique que le dernier mot n'a pas encore été dit à ce sujet).

La France ratifie de mauvaise grâce

Il ne restait plus aux Etats membres de l'U. E. O. qu'à ratifier les accords de Paris. M. Mendès-France, convaincu qu'il avait obtenu le maximum de concessions — eu égard à l'influence prépondérante des autres nations — assura à Washington et Londres qu'ils n'auraient plus à attendre quatre ans comme ce fut le cas pour la C. E. D. Il promit la ratification avant la fin de l'année. On décida que le débat à l'Assemblée nationale française aurait lieu fin décembre.

Sans doute les nombreux remous de la politique influencèrent-ils le scrutin, mais le fait demeure qu'aucun orateur, à l'exception du président du Conseil lui-même, ne parla en faveur du réarmement de l'Allemagne. Le 24 décembre, l'Assemblée nationale rejeta l'article I[er] du projet de ratification des accords de Paris par 280 voix contre 259. Cette défaite ne causa cependant pas la chute du gouvernement car le président du Conseil n'avait pas posé la question de confiance à ce sujet. M. Mendès-France — un homme d'action — informa l'Assemblée qu'il soumettrait l'article à un nouveau scrutin une semaine plus tard et que cette fois il avait l'intention de jouer le sort de son gouvernement.

La trêve des fêtes de Noël permit aux députés français de « tâter le pouls » de leurs électeurs et en même temps elle donna aux diplomates étrangers l'occasion d'exercer une pression sur les parlementaires français. Cette pression venait principalement de Londres, où le Foreign Office déclarait que les engagements britanniques en Europe dépendaient de la ratification des accords de Paris et il ajoutait: « La question n'est plus de savoir si oui ou non la République allemande réarmera, mais plutôt comment elle réarmera. »

Le correspondant parisien du *New York Times* fit le commentaire suivant au sujet du « délai de réflexion » entre les deux scrutins: « Les fonctionnaires de Washington prétendent, paraît-il, que le rejet des protocoles fait douter de la

capacité de la France à prendre des décisions. A cela on répond ici qu'il ne s'agit pas de la capacité de prendre des décisions mais de la capacité à prendre des décisions qui vont à l'encontre de l'opinion publique... Par ailleurs, on se demande encore: Jusqu'à quel point un député français a-t-il le droit de tenir compte des avis et conseils de Washington et Londres quand ces conseils paraissent s'opposer aux sentiments des électeurs que ce député représente? » — *New York Times,* 26 décembre 1954.

Il ressort du commentaire d'un correspondant de Washington publié dans ce même numéro du *New York Times* que Washington ne se préoccupait pas de pareilles considérations démocratiques. Nous citons: « Le Congrès américain ne semble guère s'attendre à un revirement de la part de l'Assemblée nationale. Il craint en effet que les députés français, après un contact avec leurs électeurs pendant ces jours de vacances, ne votent négativement, forts de l'appui du peuple, possibilité que laissent entendre les communiqués diplomatiques provenant de Paris. » Autrement dit, Washington désirait la ratification des accords de Paris même si elle était contraire à la volonté du peuple français.

Le 30 décembre, jour fixé pour le scrutin, l'Assemblée nationale révoqua sa première décision en approuvant le réarmement de l'Allemagne par la faible majorité de 287 voix contre 260. Ainsi 52 pour cent se prononcèrent pour la ratification des accords, mais vu les nombreuses abstentions, la majorité ne représentait que 46 pour cent de l'Assemblée tout entière. Bon nombre de députés déclarèrent avoir voté en faveur de la ratification pour ne pas porter atteinte à l'Alliance atlantique. En vérité, ce fut de mauvaise grâce que la France ratifia les accords, et celui qui oserait affirmer que le résultat représente la volonté de la majorité du peuple français serait bien téméraire.

Les craintes françaises

De nombreux Français craignent que la République fédérale allemande ne se serve de sa nouvelle armée pour libérer les dix-huit millions d'Allemands de la zone orientale. Des déclarations semblables à celle que fit le Dr Adenauer après sa victoire électorale en septembre 1953, contribuent à susciter de telles craintes. En effet, à cette occasion, le chancelier allemand déclara: « Nous avons toujours parlé de la réunification de l'Allemagne. Ne devrions-nous pas parler maintenant de la libération de l'Est? Peu importe comment vous avez voté hier. Serrons les rangs et travaillons ensemble pour la libération des territoires de l'Est. » (*Le Figaro,* 8 septembre 1953). Walter Lippmann, écrivant également au sujet du partage de l'Allemagne, déclara: « On ne peut se permettre d'oublier que, jusqu'au redressement de ce tort, il faut compter avec la force du nationalisme allemand profondément blessé par ce partage. » — *New York Herald Tribune,* 7 octobre 1954.

Certains craignent même qu'une fois réarmée, l'Allemagne ne se détourne de l'Ouest puisque seule la Russie est à même de lui offrir la réunification souhaitée.

Mais incontestablement, la principale raison pour laquelle la France a hésité si longtemps et n'a donné finalement son accord que de mauvaise grâce, est sa crainte profonde du militarisme allemand, crainte presque incompréhensible pour les Américains. Pourtant elle est réelle et elle persiste malgré tous les arguments stratégiques, politiques et juridiques que l'on puisse présenter. Oui, il est incontestable que des millions de Français craignent une résurrection de la Wehrmacht. L'exemple suivant aidera nos lecteurs dans d'autres pays à comprendre cette appréhension. Peu de temps avant le débat sur la C. E. D. la B. B. C diffusa un programme d'une heure pendant lequel on invita aussi bien l'homme de la rue que des personnalités françaises, belges et allemandes à exprimer leur opinion sur le réarmement de l'Allemagne. Une vieille Lorraine raconta comment son père était parvenu à avoir une belle ferme et comment les Allemands étaient venus la détruire en 1870. Son mari la reconstruisit, mais en 1914 la nouvelle invasion allemande la dévasta encore une fois. Ses fils s'attelèrent à la tâche et relevèrent la ferme pour la voir ravager une troisième fois en 1940 par les forces nazies. La vieille dame ajouta d'un ton résigné: « A cette heure, ce sont mes petits-fils qui ont reconstruit la ferme, mais sans doute les Allemands reviendront! » Une Française déclara au rédacteur de cet article: « Quand je laisse parler ma raison, je sais que le réarmement allemand est inévitable, mais quand je laisse parler mon cœur, une telle possibilité me fait frémir! »

Ceux qui connaissent les Français et les Allemands ne peuvent que regretter que ces deux peuples éprouvent tant de difficultés à s'entendre, car l'un et l'autre possèdent d'excellentes qualités qui se complètent même. En effet, quelles merveilles ne pourrait-on réaliser grâce au génie créateur des Français uni à l'assiduité au travail et à la faculté d'organisation des Allemands! Quelles bénédictions le monde connaîtra quand les hommes de bonne volonté de toutes les nations uniront leurs diverses qualités afin d'embellir cette planète à la louange du grand Créateur!

En attendant ce jour heureux, les nations pourraient s'épargner beaucoup de tribulations si elles se soumettaient à Jéhovah, le Très-Haut, en se souvenant que « le Dieu qui a fait le monde et toutes les choses qui y sont... a fait d'un seul sang toutes les races des hommes pour habiter sur toute la face de la terre. » — Actes 17: 24, 26, *Darby.*

Les prêtres peuvent-ils remettre les péchés?

LE *POST-DISPATCH* de St Louis (Etats-Unis) publia une déclaration des Chevaliers de Colomb qui s'exprime comme suit: « Le Christ conféra aux prêtres catholiques non seulement le pouvoir de déclarer les péchés pardonnés mais également celui de les pardonner effectivement... Il convient aussi de noter que cette autorité ne concerne pas seulement une catégorie de péchés mais tous les péchés sans exception. » Le *Catholic Encyclopedia* abonde dans le même sens. Nous y lisons: « Le pouvoir de pardonner s'étend à tous les péchés. Dieu ne fait aucune distinction. Il promet la miséricorde à tous et il accorde à ses prêtres l'autorité d'absoudre les péchés *sans exception aucune.* » Ce pouvoir s'exerce grâce à ce qu'on appelle le « sacrement de pénitence ».

Selon le catéchisme, la confession est « l'aveu des péchés fait avec contrition à un prêtre, pour en recevoir l'absolution ». Par confession auriculaire on entend celle qui est faite à voix basse à l'oreille d'un prêtre.

Quelle que soit votre religion ou votre nationalité, votre salut dépend du pardon des péchés. Vous vous devez à vous-même de vous renseigner sur cette importante question. L'article ci-contre vous fournira de précieuses connaissances.

Cette doctrine est-elle réellement chrétienne, c'est-à-dire fut-elle enseignée par Jésus et ses apôtres? Les prêtres ont-ils vraiment le pouvoir de remettre les péchés? Après avoir consulté de nombreux historiens religieux, nous constatons qu'ils sont unanimes sur un point et d'accord en cela avec la Bible, à savoir que ni les Juifs, ni les apôtres et disciples du Christ ne pratiquaient la confession auriculaire. Selon Samuel Barnum, le comte de Lasteyrie dans son *Histoire de la confession auriculaire* « cite Tertullien, Chrysostome, Augustin, Basile, Ambroise et d'autres pères de l'Eglise pour prouver que les chrétiens primitifs confessaient leurs péchés à Dieu seul... qu'ils croyaient, comme Augustin le déclare formellement, « que l'homme est incapable de remettre les péchés », et que la confession auriculaire, inconnue chez les premiers chrétiens, est l'œuvre des papes et des conciles ». Selon Lord Bexley, « rien dans les écrits de Tertullien ne nous autorise à croire que cet écrivain aurait admis la confession auriculaire » et « lorsqu'il fait allusion à la confession il ne s'agit que de celle que l'on fait à Dieu et non à un prêtre ». L'*Encyclopædia Britannica* déclare que « dans les écrits des trois premiers siècles, on ne trouve que peu de chose au sujet de cette pratique [la confession auriculaire] ». Et la *Cyclopædia* de McClintock et Strong affirme que « la confession auriculaire... était complètement inconnue dans l'Eglise ancienne ».

L'Histoire révèle que ce fut en 1215, au Concile de Latran, que fut promulgué le canon rendant la confession obligatoire, et que celle-ci ne devint un sacrement qu'en 1439, au Concile de Florence. C'est pourquoi nous reconnaîtrons avec Domenica que la confession auriculaire « est trop jeune d'environ 1400 ans pour être une pratique chrétienne et apostolique ».

Le catholicisme vante la valeur morale et sociale de la confession. *Le Catéchisme du Saint Concile de Trente* prétend qu'elle possède une vertu céleste, non seulement pour guérir les maladies de l'âme dont souffrent les pénitents, « mais encore pour les fortifier en vue de l'avenir, et rendre leurs rechutes très difficiles ». Quant à sa valeur morale, ce catéchisme ajoute: « En effet, retranchez... la Confession sacramentelle, et bientôt le monde sera inondé de crimes cachés et monstrueux. Puis, en peu de temps l'habitude du mal rendra les hommes si dépravés qu'ils ne rougiront plus de commettre publiquement ces iniquités, et d'autres beaucoup plus graves encore. Au contraire, la honte salutaire attachée à la Confession est un frein à la licence et à l'audace du vice, et elle retient les plus pervertis. » Dans son ouvrage *Text-book of Popery,* Cramp, commentant ce passage du catéchisme, déclare: « On voit rarement tant d'erreurs et de mensonges exprimés en si peu de mots. En effet, c'est justement le contraire qui se produit. »

Le confessionnal favorise la corruption

Des paroles hardies, certes! Mais n'est-ce pas ainsi que s'expriment bien des auteurs qui parlent en connaissance de cause grâce à leur expérience personnelle ou à une étude soigneuse du sujet? Dans son livre *The History of the Confessional,* John Henry Hopkins, évêque du diocèse de Vermont, déclare: « Où est donc cette supériorité morale tant vantée, dans les pays qui sont toujours sous le joug papal? Ces régions ne sont-elles pas célèbres pour le brigandage et les assassinats qui s'y commettent? Existe-t-il d'autres endroits où l'on fait si peu de cas de la chasteté et de la fidélité conjugale? Où l'on donne un aussi libre cours aux pires passions de notre nature: la concupiscence, la méchanceté et la vengeance? Connaît-on des pays où l'administration de la justice est aussi douteuse, la corruption aussi éhontée, la liberté personnelle aussi incertaine, la discorde aussi violente, la cupidité aussi effrénée et le despotisme aussi cruel? » Pareils crimes, explique l'auteur, caractérisent les pays catholiques où la confession est obligatoire sous peine d'excommunication.

Le comte de Lasteyrie, dit également Barnum, « consacre un chapitre de son livre [*Histoire de la confession auriculaire*] à des récits de séduction de femmes en Espagne par le moyen de la confession » et fait allusion au « bref du pape Paul IV, du 18 janvier 1556, ordonnant aux inquisiteurs de Grenade de poursuivre les prêtres accusés par le public de profaner le confessionnal ». Barnum ajoute: « En 1561 et en 1564, ce pape publia des bulles condamnant ces abus. Après un édit promulgué à Séville en 1563, il y eut tant de confesseurs accusés par leurs pénitentes qu'il fallut cent vingt jours pour inscrire toutes ces dénonciations. On dut même abandonner les poursuites contre les délinquants tellement leur nombre était prodigieux. »

Dans son ouvrage *Papal Conspiracy Exposed,* Edward Beecher cite l'archevêque Kenrick: « Nous osons à peine parler de ce crime odieux qu'est la profanation de la charge de confesseur — pour la ruine des âmes — par des hommes impies sous l'empire de leurs désirs charnels. Plût au ciel que ce fût une imagination de l'esprit, une calomnie des ennemis de la foi! Mais on ne peut fermer les yeux aux décrets publiés par les pontifes en vue de défendre le caractère saint de ce sacrement. » On ne sera donc pas surpris de lire le commentaire suivant dans la *Cyclopædia* de McClintock et Strong: « Sans conteste, la confession auriculaire est une des institutions les plus dépravantes de l'Eglise romaine. Elle tend à corrompre aussi bien le confesseur que le pénitent par la révélation infâme et détaillée de toutes sortes de pensées et actes coupables. »

La confession est-elle chrétienne?

Est-il vrai que le Christ conféra aux prêtres catholiques le pouvoir de remettre les péchés? Nous citons ce qui suit d'une publication catholique *The Question Box:* « Bien que la Bible ne mentionne pas expressément la confession auriculaire, celle-ci fut divinement instituée par le Christ lui-même quand il accorda à ses apôtres le pouvoir de remettre ou de retenir les péchés. » Cependant, examinons les Ecritures. Durant tout leur ministère (une période de quarante à cinquante ans) les apôtres n'ont jamais exercé une seule fois cette prérogative, — en supposant qu'ils l'aient possédée. Si les apôtres ou les disciples avaient pardonné les péchés, pourquoi la Bible n'en parlerait-elle pas?

Pierre pardonna-t-il les péchés? La Bible répond négativement! Le huitième chapitre du livre des Actes est très clair à ce sujet: Un homme nommé Simon offrit de l'argent à Pierre pour obtenir le don du saint esprit mais Pierre le réprimanda en ces termes: « Périsse ton argent avec toi! » Il ne s'arrogea pas le pouvoir de lui pardonner un péché commis contre Dieu; au contraire, il lui dit: « Repens-toi donc de ta malice, et prie le Seigneur de te pardonner, s'il est possible, la pensée de ton cœur. » Pierre avait là une magnifique occasion d'exercer le pouvoir de remettre les péchés. C'est justement parce qu'il ne possédait pas ce pouvoir qu'il conseilla à Simon de prier Dieu de lui pardonner. — Actes 8: 19–24, *Crampon.*

Paul pardonna-t-il les péchés? Encore une fois, la Bible ne le dit pas. Pourtant cet apôtre aussi eut bien des occasions d'exercer ce pouvoir s'il l'avait possédé. Mais comme il ne le possédait pas non plus, il agit de la même manière que Pierre, disant aux pécheurs de prier Dieu. A Philippes, un geôlier demanda à Paul et à Silas: « Que faut-il que je fasse pour être sauvé? » Paul lui répondit simplement: « Crois au Seigneur Jésus, et tu seras sauvé, toi et ta maison. » Il ne dit pas un mot sur la nécessité de se confesser à un prêtre ou à quelque autre homme. Dans sa lettre aux Hébreux (7: 23–25), ce même apôtre explique que Jésus n'a pas de successeurs et n'a nullement besoin de prêtres qui agiraient comme médiateurs car les pécheurs, grâce à leur foi dans le sacrifice du Christ, peuvent s'approcher directement de Dieu par la prière. Jésus est le souverain sacrificateur et il est

« toujours vivant ». « Car un seul est Dieu; un seul aussi est médiateur entre Dieu et les hommes, le Christ Jésus homme, qui s'est donné lui-même en rançon pour tous. » Le Christ a accompli ce que le sacerdoce lévitique ne pouvait que préfigurer; par lui les hommes peuvent s'approcher de Dieu et par lui Dieu les reçoit. Etant vivant, le Christ n'a besoin d'aucun successeur, d'aucun prêtre qui serait médiateur à sa place. — Actes 16: 25–34; I Timothée 2: 5, 6, *Crampon.*

Voyons aussi ce que dit Jean, le disciple bien-aimé de Jésus, concernant le pardon des péchés. D'accord avec Pierre et Paul, il déclare que c'est par Jésus-Christ que le pécheur obtient le pardon: « Si quelqu'un a péché, nous avons un avocat auprès du Père, Jésus-Christ, le juste. Il est lui-même une victime de propitiation pour nos péchés, non seulement pour les nôtres, mais pour ceux du monde entier. » « Si nous confessons nos péchés [à Dieu], Dieu est fidèle et juste pour nous les pardonner, et pour nous purifier de toute iniquité. » « Mais si nous marchons dans la lumière, comme il est lui-même dans la lumière, nous sommes en communion les uns avec les autres, et le sang de Jésus-Christ, son Fils, nous purifie de tout péché. » Il est évident et indiscutable que les apôtres étaient tous d'accord à ce sujet. — I Jean 2: 1, 2; 1: 9; 1: 7, *Crampon.*

L'Eglise catholique cite les paroles de Jacques (5: 16) pour justifier la confession mais son argument se retourne contre elle-même car ce verset dit: « Confessez donc vos fautes l'un à l'autre », c'est-à-dire mutuellement, ce qui signifie que lorsqu'un pécheur confesse ses fautes à un prêtre, celui-ci devrait de son côté confesser les siennes au pénitent. Bien entendu, l'Eglise catholique n'admet pas pareille façon de procéder!

Les Ecritures enseignent clairement que les hommes peuvent s'adresser directement à Dieu sans passer par un prêtre. Jésus lui-même enseigna: « Vous prierez donc ainsi: Notre Père qui êtes aux cieux... remettez-nous nos dettes, comme nous-mêmes remettons à ceux qui nous doivent. » Aucune mention d'un prêtre! Dieu nous fait savoir qui nous pardonne nos péchés: « Car moi, Yahweh, je suis ton Dieu; le saint... C'est moi, c'est moi qui efface tes fautes pour l'amour de moi, et je ne me souviendrai plus de tes péchés. » Le psalmiste David confessa son péché à Jéhovah, disant: « Je t'ai fait connaître mon péché, et je n'ai point caché mon iniquité; j'ai dit: je veux confesser mes transgressions à Yahweh et toi, tu as remis la peine de mon péché. » — Matthieu 6: 9, 12; Isaïe 43: 3, 25; Psaume 32: 5, *Crampon.*

Comment comprendre Jean 20: 21–23

Mais, objecteront certains, comment comprendre le passage de l'Evangile de Jean (20: 21–23, *Crampon*) que l'on cite souvent pour appuyer le sacrement de pénitence? Nous lisons dans ces versets: « Sur quoi il leur dit de nouveau: Paix à vous! Comme le Père m'a envoyé, moi aussi je vous envoie. Et cela dit, il souffla sur eux et leur dit: Recevez l'Esprit-Saint: ceux à qui vous remettrez les péchés, ils leurs seront remis; et ceux à qui vous les retiendrez, ils leur seront retenus. » Il convient de noter que Jésus n'envoya pas ses disciples en qualité de confesseurs. Il leur assura tout simplement que l'esprit saint leur donnerait le pouvoir d'annoncer le pardon que Jéhovah — et pas eux — accorderait. Jésus lui-même nous fait comprendre que c'est bien ainsi qu'il faut interpréter ses paroles. Après sa résurrection il déclara que le repentir et la rémission des péchés seraient prêchés « en son nom à toutes les nations, à commencer par Jérusalem ». Les apôtres également avaient cette conception puisque à la question: « Frères, que ferons-nous? » Pierre dit: « Repentez-vous, et que chacun de vous soit baptisé au nom de Jésus-Christ pour la rémission de vos péchés. » Les apôtres annoncèrent la bonne nouvelle selon laquelle le salut s'obtient par Jésus-Christ. — Luc 24: 46–48; Actes 2: 37, 38, *Crampon.*

Dans son article « Les apôtres étaient-ils des prêtres-confesseurs? » Angelo Lo Vallo, dit ce qui suit à ce sujet: « Lorsque l'Eglise romaine interprète les versets vingt à vingt-trois du vingtième chapitre de l'Evangile de Jean, elle explique généralement à ses fidèles que le Christ ne s'adressait qu'à ses apôtres qui seuls étaient présents. Ainsi, de propos délibéré, elle dénature les faits et induit les gens en erreur. Même la version catholique de *Douay* emploie le mot « disciples » et non « apôtres » dans le verset dix-neuf qui parle de ceux qui étaient présents à cette occasion. Le mot « disciple » est un terme qui désigne non seulement les apôtres mais également d'autres personnes qui suivaient le Christ et parmi lesquelles on compte même des femmes telles que Marie la mère de Jésus et les autres Marie. Si donc l'Eglise romaine prétend d'après ce passage que Jésus conféra à ses auditeurs le pouvoir de pardonner les péchés, logiquement elle doit admettre que tous ceux qui étaient présents, y compris les femmes, reçurent ce pouvoir spirituel.

» Mais c'est justement ce que l'Eglise catholique ne peut se permettre de reconnaître car elle risquerait d'être accusée d'avoir emprunté au paganisme une caste de prêtresses, pour l'établir dans l'Eglise! Afin de tourner cette difficulté embarrassante, elle limite arbitrairement l'application du terme « disciples » aux seuls apôtres. En agissant de la sorte elle va à l'encontre d'une de ses propres règles sur l'interprétation des Ecritures, à savoir que lorsqu'un mot, une expression, une phrase ou un texte a plus d'une signification, personne, fût-ce le pape lui-même, n'a le droit de limiter arbitrairement son application à une personne ou à un groupe de personnes. Par conséquent, on est forcé de déclarer l'Eglise coupable de violation de cette règle importante, et de rejeter comme mal fondés tous les arguments qu'elle pourrait avancer en faveur de sa thèse. »

Lo Vallo poursuit: « En outre, si en prononçant ces paroles, le Christ avait l'intention de faire de ses apôtres des prêtres-confesseurs doués d'un pouvoir spirituel pour remettre ou retenir les péchés, quand et où Thomas et Paul auraient-ils reçu ce pouvoir? Le premier était absent lors de cette occasion mémorable et le second n'était pas encore converti au christianisme! Aucune subtilité théologique ne permettra à l'Eglise catholique romaine de résoudre cette difficulté. »

Un examen impartial des témoignages nous oblige donc à conclure, avec Barnum, que ni le pape, ni les évêques, ni les prêtres, ne possèdent le droit, l'autorité ou le pouvoir de remettre les péchés, lesquels sont pardonnés uniquement grâce à la foi en Jésus-Christ. Comme un autre auteur le dit bien: « Le prétendu sacrement de pénitence est une invention humaine. Il est antiscriptural, irrémédiablement et grossièrement immoral de par sa nature et son influence, plein de dangers imminents et redoutables, temporels et spirituels, tant pour les prêtres que pour les laïques, tant pour l'Eglise que pour l'humanité, non seulement dans ce monde mais dans le monde à venir. »

Prenez donc patience, mes frères, jusqu'à l'avènement du Seigneur. Voyez: le laboureur, dans l'espérance du précieux fruit de la terre, attend patiemment jusqu'à ce qu'il reçoive la pluie de l'automne et celle du printemps. Vous aussi, soyez patients, et affermissez vos cœurs, car l'avènement du Seigneur est proche. Frères, ne vous répandez point en plaintes les uns contre les autres, de peur que vous ne soyez jugés: voici que le juge est à la porte. Confessez donc vos fautes L'UN À L'AUTRE, et priez LES UNS POUR LES AUTRES.

— *Jacques 5: 7–9, 16,* Crampon.

MADE IN Sheffield

De notre correspondant en Angleterre

JADIS, les marins anglais chantaient: « Nos navires sont en cœur de chêne... » De nos jours l'acier a remplacé le chêne qui autrefois faisait la réputation du pays. Sans conteste, dans le domaine métallurgique, Sheffield a contribué plus que n'importe quelle autre ville à la renommée de l'Angleterre car dans le monde entier lorsqu'on dit: « Sheffield », on pense immédiatement: « acier ».

Comment comparer, direz-vous, les paisibles campagnes anglaises et leurs magnifiques chênes à ce centre sidérurgique avec ses hauts fourneaux, ses aciéries, sa fumée et ses rues animées? Pourtant, Sheffield naquit dans un site de vallons verdoyants parfumés de bruyère et arrosés de clairs ruisseaux. Les alentours de la ville ont d'ailleurs conservé leur beauté, c'est pourquoi on a l'habitude d'appeler Sheffield « un vilain tableau dans un beau cadre ».

Déjà au quatorzième siècle, Sheffield était renommée pour sa coutellerie. Aujourd'hui, cette ville doit sa réputation principalement à ses aciers spéciaux et à ses immenses pièces de forge. En effet, les aciers qui sortent de Sheffield peuvent soit servir à fabriquer du fil de 0,025 mm. d'épaisseur soit être capables de résister à la fatigue d'un moteur à réaction ou à une pression effective de 100 kilogrammes au centimètre carré. Certains aciers au tungstène sont extrêmement coûteux c'est pourquoi on estime que la valeur de la production annuelle de Sheffield — un million de tonnes d'acier — égale celle de la production annuelle du reste du pays: quinze millions de tonnes!

L'évolution de l'acier

Ce n'est pas du jour au lendemain qu'on arriva à ces réalisations. Dans son livre *Sheffield, Its Story and Its Achievements,* Mary Walton écrit: « Au début, cette industrie qui était destinée à éclipser toutes les autres, se développa très lentement. En 1740, Huntsman inventa l'acier fondu au creuset et en 1780, la fabrication de l'acier sur une petite échelle était déjà florissante, mais ce fut seulement en 1815 que l'industrie amorça les progrès foudroyants et spectaculaires qui valurent à Sheffield son nom de Ville de l'Acier.

» Le 1er mai 1161, Richard de Busli, châtelain de Kimberworth fit don aux moines de l'abbaye de Kirkstead (comté de Lincoln) d'« un emplacement pour leurs maisons dans les » domaines de Kimberworth près de Sheffield, d'un verger et » de quatre forges dont deux pour la fonte du minerai de fer » et deux pour le forgeage, avec l'autorisation de les exploiter » à n'importe quel moment et d'extraire dans tout le territoire » de la commune autant de minerai qu'il fallait pour entre- » tenir deux fourneaux. » En ce temps-là la fonte et le forgeage se faisaient principalement en plein air et pas toujours au même endroit; en effet, comme on ne disposait pas d'une soufflerie efficace on devait mettre à profit la force du vent dominant.

» Les secrets techniques du moyen âge n'ont jamais été consignés par écrit et tout ce que nous savons de la fonte à cette époque-là c'est qu'on plaçait le minerai de fer dans un fourneau et qu'on l'entourait de charbon de bois en combustion. On entretenait le feu pendant quelques jours puis on laissait refroidir le tout. L'expérience permettait de reconnaître quel était le moment propice pour enlever la masse de métal.

» Malheureusement, nous ignorons les proportions de combustible et de minerai employées et quel était l'état du métal quand il était jugé à point. Il est certain que l'intensité de la chaleur, la quantité de combustible et la durée de la fonte déterminaient si l'on obtiendrait du fer pur ou de l'acier doux. L'un ou l'autre pouvait être voulu ou fortuit suivant le degré d'expérience du fondeur. »

L'Histoire rapporte qu'en 1700 environ, on confia la tâche de faire de l'acier pour outils à un certain Henry Ball, aciériste de Sheffield. Ce fut apparemment à cette époque que l'on arriva à la conclusion que si le martelage débarrassait le fer de certaines impuretés on pourrait peut-être l'affiner par d'autres méthodes, et que s'il durcissait par incorporation de carbone, on pourrait peut-être y ajouter d'autres éléments pour en faire de l'acier possédant certaines qualités spéciales. C'est ainsi du moins qu'a dû raisonner Benjamin Huntsman. Originaire du comté de Lincoln, il s'établit à Handsworth (actuellement un faubourg de Sheffield) en 1740. Horloger de métier, l'intérêt qu'il portait à l'acier fut probablement dû à son désir de trouver un bon ressort de montre. Quoi qu'il en soit, il est indéniable que c'est en grande partie grâce à ses travaux qu'on peut fabriquer aujourd'hui l'acier de première qualité pour lequel Sheffield est célèbre.

Le martelage à la main fut remplacé par les marteaux-pilons à vapeur qui, pour satisfaire aux exigences croissantes de la construction mécanique, se firent de plus en plus puissants et de plus en plus précis. Un marteau-pilon moderne de 800 tonnes est capable de casser un noyau sans endommager l'amande. Bientôt les marteaux-pilons ne suffirent plus pour les grosses pièces forgées de la sidérurgie, c'est alors que naquit la presse à forger. Certaines des gigantesques presses modernes peuvent donner une forme à d'énormes lingots de métal en exerçant une pression constante de 6000 tonnes ou davantage. Il est aussi passionnant de voir travailler ces merveilleuses machines avec leurs grues, cylindres et autres accessoires que de regarder les immenses fours d'où sort la fonte qui sera coulée en lingots d'acier. C'est un spectacle inoubliable que ces monstres travaillant des masses de métal chaud de plus de 200 tonnes.

Fonte, chargement et coulée

L'aciériste doit savoir « charger » son fourneau des éléments nécessaires quel que soit le genre d'acier qu'il est appelé à fournir. Généralement l'acier est fabriqué à partir de fonte brute sélectionnée et de déchets d'acier, soit au four à réverbère (ou four Martin) soit au four électrique. Cette dernière méthode a l'avantage de donner un acier plus affiné qui résiste mieux aux chocs. Dès que la fusion commence, le soufre et d'autres impuretés s'oxydent et sont éliminés. Il faut alors « charger » le four des éléments spéciaux: le titane, le cobalt, le columbium, le chrome, le nickel, le molybdène, le manganèse, pour n'en citer que quelques-uns. Les qualités requises de l'acier gouvernent le choix de l'élément à ajouter et l'aciériste connaît son mélange aussi bien qu'une

ménagère de Sheffield connaît les ingrédients de son *Yorkshire pudding*.

Ensuite vient le moment de la coulée c'est-à-dire celui de vider le four. L'acier en fusion, chauffé à blanc ressemble à du lait et se verse aussi facilement. Cependant la manipulation de 200 tonnes de métal exige un équipement spécial et une grande habileté de la part des ouvriers. Lorsque l'aciériste juge l'affinage suffisant il prélève un échantillon du métal et, si les analyses de son laboratoire révèlent que l'alliage répond à toutes les exigences, il donne l'ordre de procéder à la coulée. Transporté par poche suspendue aux fosses de coulée, le métal en fusion est versé dans les lingotières pour refroidir. Après solidification les lingots sont convertis en billettes, barres, etc. pour le commerce.

Pièces forgées à creux et acier inoxydable

Une des opérations les plus intéressantes d'une aciérie moderne est la fabrication de pièces forgées à creux. Normalement quand on parle d'une chaudière à vapeur on envisage des plaques d'acier rivées ensemble, mais les progrès récents dans le domaine du rendement calorifique des machines à vapeur et l'utilisation de températures et de pressions plus élevées ont nécessité des chaudières à vapeur plus résistantes; c'est pourquoi on préfère actuellement celles qui sont forgées d'une seule pièce. Le paquebot *Queen Mary* est équipé de vingt-quatre chaudières ainsi forgées.

Pour produire une pièce de ce genre on fabrique le lingot de la manière habituelle. Quand il est solidifié et démoulé on le coupe à la longueur voulue et on le creuse à l'aide d'une aléseuse. De cette façon une extrémité de la chaudière reste fermée tandis que l'autre a un trou d'homme pour permettre la vérification de l'intérieur.

En 1914 on mit au point la fabrication de l'acier inoxydable à Sheffield grâce en grande partie aux travaux de Harry Brearley, originaire de cette ville. C'est lui aussi qui fit breveter le procédé en Amérique.

Tubal-Caïn « forgeait tous les instruments d'airain et de fer », nous dit la Bible. Dès les temps les plus anciens les métaux ont joué un rôle important dans la vie de l'homme, souvent pour son malheur d'ailleurs. Toutefois, il est réjouissant de savoir que dans le monde nouveau de Dieu, les ressources naturelles de cette planète seront utilisées par les habitants heureux à des fins légitimes et paisibles. Elles serviront à embellir la terre à la louange de Jéhovah, son Créateur.

LA CORRUPTION EN HAUT LIEU COMPROMET LA DÉMOCRATIE ITALIENNE

De notre correspondant en Italie

DEPUIS la guerre, c'est le plus grand scandale qui ait secoué l'Italie, on peut même dire que c'est le plus grand scandale de son histoire moderne. Il a mis en danger l'existence du gouvernement et même à présent on ne peut prévoir les graves conséquences qu'il peut encore avoir dans l'avenir. Il n'est donc pas étonnant qu'il ait défrayé la chronique à travers tout le pays. Les flots du mécontentement public risquèrent de faire chavirer le navire de l'Etat; même la presse étrangère s'empara de l'histoire et en parla abondamment.

Le 11 avril 1953, on trouva le cadavre d'une jeune fille, Wilma Montesi, sur la plage déserte de Tor Vaianica, près de Rome. Après une brève enquête, la police conclut à une mort accidentelle par noyade. Cependant, les journaux avaient laissé entendre qu'il s'agissait peut-être d'un meurtre; l'agitation fut bientôt telle que le ministère public décida d'ouvrir une enquête judiciaire. Le rapport de celle-ci, daté du 3 janvier 1954, confirma la conclusion de la police et rejeta comme des calomnies dénuées de fondement les divers bruits que faisait courir la presse. L'affaire fut donc classée.

Des révélations sensationnelles

Toutefois elle n'en resta pas là. La presse était en effervescence. Silvio Muto, éditeur d'une revue assez peu connue, insinua que Wilma Montesi était morte suite à une « orgie de stupéfiants » et que son corps avait été apporté sur la plage. Peu après la clôture de la première enquête, le ministère public décida d'engager des poursuites contre Muto pour diffamation et diffusion de fausses affirmations de nature à troubler l'opinion publique. L'ouverture de son procès coïncida avec la clôture de la seconde enquête judiciaire sur la mort de Wilma Montesi, enquête ouverte en vue de mettre fin aux critiques du public.

Le premier jour de son procès, Muto affirma encore son innocence et accusa Piero Piccioni et Ugo Montagna, deux personnalités de la haute société romaine, d'être responsables de la mort de Wilma Montesi. Il cita le nom de témoins susceptibles de fournir au tribunal de plus amples détails à ce sujet et notamment une certaine Anna-Maria Caglio, bien connue pour ses révélations au sujet d'Ugo Montagna dont elle avait été la maîtresse jusqu'à tout récemment. Elle prétendait l'avoir abandonné après avoir découvert le trafic illicite auquel il se livrait.

Les avocats de la défense demandèrent à Anna-Maria Caglio de confirmer les déclarations publiées par Muto dans sa revue. Elle dévoila alors des faits qui secouèrent le pays jusque dans ses fondements, entre autres les débauches et les orgies de stupéfiants qui avaient pour théâtre un pavillon de chasse du nom de « Capocotta » situé près de Rome et exploité par Montagna son ancien amant. L'interrogatoire fit apparaître d'incroyables énormités. Il révéla également l'existence d'une bande de trafiquants de stupéfiants qui poursuivaient leur activité dans la région isolée près de Capocotta et Tor Vaianica (où l'on avait trouvé le cadavre de Wilma Montesi).

Anna-Maria Caglio raconta également qu'elle se trouvait avec Piero Piccioni et Ugo Montagna le jour que ceux-ci se rendirent à la Sûreté générale. Les deux hommes y entrèrent pour parler avec Pavone, directeur général de la Sûreté. Après l'entrevue, lorsque Montagna remonta dans son automobile, il déclara :« Tout est arrangé! » Anna-Maria Caglio prétendit que ces paroles se rapportaient à la mort de Wilma

Montesi. Elle relata d'autres incidents et révéla que Montagna était bien introduit dans les milieux de la haute administration et de la politique. Ces révélations firent sensation parmi le public, mais la stupéfaction fut à son comble quand on sut que le témoin avait déjà porté ces faits à la connaissance du procureur général de Rome lorsque celui-ci avait entreprit son enquête sur la mort de Wilma Montesi.

Lors du procès qui se déroula dans une atmosphère dramatique, bon nombre des déclarations d'Anna-Maria Caglio furent confirmées par un rapport rédigé par les *carabinieri* ou gendarmerie nationale italienne. Le procureur général s'efforça d'empêcher la divulgation de ce rapport sensationnel qui se trouvait dans le dossier de son enquête mais, sur les instances des avocats de Muto, le juge autorisa finalement sa lecture devant le tribunal. C'est ainsi qu'on apprit que plusieurs hauts fonctionnaires étaient en relation avec Montagna. Le rapport cita d'autres personnalités dont il était l'ami ou avec qui il traitait des affaires, notamment le comte Galeazzi Lisi, médecin du pape, Pavone, directeur général de la Sûreté, certains préfets, Piero Piccioni et divers avocats et médecins. De plus, le rapport montra que Montagna était l'unique administrateur de la société propriétaire de Capocotta et que le comte Galeazzi était son associé. Montagna lui-même avait un dossier lourdement chargé: il avait fait de l'espionnage pour les nazis et les fascistes tout en travaillant pour les alliés et il avait procuré des femmes de mœurs légères à ses associés. N'oublions pas que l'on devait la divulgation de ces faits, non aux déclarations d'une jeune maîtresse animée d'un désir de vengeance mais bien au rapport des *carabinieri* signé par le colonel Pompei!

Le lendemain de la lecture de ce rapport, le scandale prit une autre tournure: Pavone, directeur de la Sûreté, démissionna! Le 12 mars 1954 on lut devant le tribunal un rapport rédigé cette fois par le ministère des Finances et qui faisait également partie du dossier du procureur général. Ce rapport concernait Ugo Montagna, ses opérations commerciales, ses associés dans diverses sociétés (certains des noms cités étaient les mêmes que ceux qui figuraient dans le rapport de Pompei) et particulièrement ses fraudes fiscales.

Les choses commençaient à se gâter pour Montagna. Afin d'endiguer le flot d'accusations et pour avertir les hauts fonctionnaires, il convoqua une conférence de presse pour le lendemain laissant entendre qu'il allait « parler ». « Chacun, déclara-t-il, devra assumer ses responsabilités devant la loi et devant l'opinion publique. » Sur quoi, il présenta une liste des habitués de Capocotta sur laquelle figuraient des noms de personnages royaux, de généraux et d'autres officiers de l'armée et des *carabinieri*, de hauts fonctionnaires, d'officiers de police, de députés, de préfets, d'avocats, de médecins, etc.

D'autres accusations

Dans tout le pays, le public suivait les événements avec un vif intérêt et se demandait où cette réaction en chaîne allait s'arrêter. Les répercussions se faisaient sentir jusque dans le Parlement. Pour sauver les apparences et apaiser les clameurs publiques, le premier ministre nomma une commission d'enquête parlementaire sous la direction de M. De Caro, un membre du cabinet. Cette commission avait pour tâche d'examiner le bien-fondé des accusations de corruption administrative et parlementaire dans le cadre de l'affaire Montesi.

Le 20 mars 1954, l'atmosphère était tendue au tribunal où le procès de Muto battait toujours son plein. On avait amené des renforts d'agents de police pour maintenir l'ordre parmi la foule de curieux, impatients de savoir ce qui se passait dans la salle d'audience comble. A la barre des témoins, Anna-Maria Caglio faisait d'autres révélations sensationnelles: « Malheureusement, dit-elle, j'appris que Montagna est le chef d'une bande de trafiquants de stupéfiants et qu'il est responsable de la disparition de nombreuses femmes. C'est lui le cerveau de la bande tandis que Piero Piccioni en est l'assassin! » Du fait que le père de Piero Piccioni était ministre des Affaires étrangères et membre influent du parti démocrate-chrétien actuellement au pouvoir, on comprend sans difficulté pourquoi ces accusations compromettaient davantage encore la situation politique.

L'indignation du public dont la presse se faisait l'écho, ne connaissait plus de bornes. On exigeait que toute la lumière soit faite sur l'affaire et qu'une nouvelle instruction judiciaire soit entamée sur la mort de Wilma Montesi. Il devint bientôt évident que Silvio Muto n'était plus l'accusé. Finalement le procureur général demanda au juge de suspendre le procès intenté contre le journaliste et de renvoyer le dossier de l'affaire Montesi au ministère public afin qu'il ouvre une troisième enquête sur la mort mystérieuse de cette jeune fille. Le 23 mars on accéda à cette demande. La troisième instruction judiciaire fut confiée au Dr Sepe, président de la cour d'Appel.

Troisième instruction et arrestations

Pendant les mois qui suivirent, l'intérêt du public ne fléchit pas. Le 1er juillet 1954, lors d'une séance orageuse au Parlement, M. De Caro présenta un rapport sur les progrès de l'enquête parlementaire. Il traitait uniquement les aspects politiques de la question, refusant d'en discuter les aspects judiciaires avant la conclusion de l'instruction en cours. Si l'on en croit le *Corriere Della Sera*, journal italien des plus sérieux, les résultats de cette enquête étaient « très maigres » et probablement ne satisfaisaient personne.

Les journaux suivirent de près l'instruction du Dr Sepe émettant journellement des suppositions sur les développements éventuels et sur les dépositions des témoins convoqués. Le président interrogea plus de sept cents personnes de toutes les couches de la société; il y avait même des acteurs et des actrices (Piero Piccioni est un chef d'orchestre qui a fait son apprentissage à Harlem, New-York; ce fut lui qui introduisit le *be-bop* en Italie). Aucune partie de l'instruction ne fut rendue publique sauf les convocations de nouveaux témoins et l'arrestation de certains individus accusés de faux témoignage sous serment.

Le 22 juillet 1954, le Dr Sepe remit au ministère public la première partie de son rapport et le 10 septembre, la seconde partie. L'énorme dossier comprenait plus de quatre-vingt-six volumes. Ce fut aussi à ce moment que l'on procéda à l'arrestation de trois des gardiens de Capocotta et de la femme de l'un d'eux. On pense que ce fut leur témoignage — donné à contre cœur — qui, en fin de compte, fit pencher la balance. Cependant, comme le ministère public ne prenait aucune mesure immédiate, le Dr Sepe décida de le stimuler un peu en faisant retirer le passeport d'Ugo Montagna, de Piero Piccioni et de Saverio Polito (ancien préfet de police de Rome). Cette initiative indiquait la tournure qu'allaient prendre les événements et laissait supposer qu'il y aurait probablement une inculpation de meurtre. On espérait voir enfin la conclusion d'une affaire qui se prolongeait depuis presque un an et demi.

Le 11 septembre, le Dr Sepe annonça qu'il avait l'intention de suspendre son instruction en attendant que le ministère public intente une action ou prenne une décision quelconque. D'autres bruits commencèrent à courir et on accusa le gouvernement d'user de faux-fuyants et d'essayer de dissimuler la vérité.

Puis les événements se précipitèrent! Le 19 septembre 1954, Attilio Piccioni, ministre des Affaires étrangères donna sa démission en prétextant qu'il voulait être libre pour mieux défendre son fils contre les fausses accusations dont il était victime. Le 21 septembre, on arrêta Piero Piccioni chez lui sous l'inculpation du meurtre de Wilma Montesi. Ugo Montagna fut également arrêté et accusé d'avoir aidé l'assassin à se soustraire à la justice. On porta la même accusation contre Saverio Polito, jugé coupable « d'abus de pouvoir et de violation des devoirs d'un fonctionnaire public ». En effet, Polito avait dirigé la première enquête sur la mort de Wilma Montesi et s'il ne fut pas arrêté c'était en raison de son âge. Le verdict original de mort accidentelle par noyade semblait définitivement rejeté.

Répercussions

Les manchettes des journaux annoncèrent ces divers événements. A Rome, par crainte de désordre, la police et les troupes furent consignées. En même temps que les nouvelles, l'agitation se répandait parmi le peuple qui s'impatientait de plus en plus. Suivit rapidement l'inculpation d'une trentaine d'autres personnes accusées de faux témoignage ou d'avoir entravé la justice. On comptait parmi elles certains des policiers chargés de la première enquête. Personne n'osait prédire où s'arrêterait cette vague d'arrestations.

Les communistes, bien décidés à exploiter cette affaire au maximum, la remirent sur le tapis au Parlement et au Sénat; ils accusèrent le gouvernement d'incompétence et demandèrent sa démission. La question de confiance fut posée et votée par une faible majorité dans les deux chambres. Cependant l'avenir du gouvernement ne s'annonce pas très brillant; les communistes ont su exploiter la situation à leur avantage.

Cette affaire a fait couler beaucoup d'encre à l'étranger où l'on critique également le gouvernement italien. Le *Manchester Guardian* déclara que l'affaire Montesi avait pris les mêmes proportions en Italie que la célèbre affaire Dreyfus du siècle dernier en France. L'*Economist* de Londres émit l'opinion que l'on peut s'attendre à un changement dans la situation politique en Italie où la démocratie risque fort de perdre du terrain.

Le Dr Sepe poursuit son enquête et ses interrogatoires. La deuxième phase de ses investigations peut encore durer un certain temps avant que les accusés ne passent en jugement. On ne peut que former des conjectures quant au dénouement de cette affaire complexe.

Norvège

NORVÈGE, le pays du soleil de minuit, est un pays de contrastes, non seulement au point de vue topographique mais aussi dans le domaine spirituel. De hautes montagnes profilent sur le ciel leurs cimes enneigées. Les côtes, battues par les vagues et les tempêtes, sont déchiquetées par les innombrables ramifications des fiords qui pénètrent vers l'intérieur tels d'énormes serpents scintillants. Ces pittoresques merveilles naturelles attirent en Norvège des touristes de tous les pays du monde.

La partie septentrionale du pays s'étend bien au-delà du clercle polaire arctique. Dans cette région le soleil ne brille que pendant les mois d'été. Durant le long hiver ténébreux les habitants vaquent à leurs occupations dans l'obscurité. Pendant cette période, la vie est dure et les gens sont lents et quelque peu endormis.

En général cependant, les Norvégiens sont intelligents et instruits. Très jeunes déjà, ils savent ce qu'ils veulent faire dans la vie. C'est une race calme et flegmatique. Quatre-vingt-six pour cent des Norvégiens sont nés et élevés dans la religion luthérienne et ne s'enthousiasment pas facilement pour une autre croyance. Même si l'on parvient à éveiller son intérêt, le Norvégien moyen ne le laisse pas voir. Un témoin de Jéhovah peut étudier la Bible pendant des semaines ou des mois avec lui sans surprendre la moindre réaction puis, un beau jour, mû apparemment par un élan subit il s'exclamera: « C'est vrai! Vous avez raison et les luthériens ont tort. Je vais devenir aussi témoin de Jéhovah! » Au cours de ses études de la Bible il a examiné et pesé calmement et méthodiquement toutes les vérités soumises à son attention et il a tiré ses propres conclusions. Ceci fait, il prend sa décision et la fait connaître.

Le nord du pays, situé à l'intérieur du cercle polaire arctique, compte très peu de villes et de villages. Les vastes solitudes désertiques et gelées sont un défi porté au zèle des missionnaires témoins de Jéhovah qui y travaillent depuis trois ans. Pendant les longs mois d'hiver les gens sont somnolents et passent une grande partie de leur temps à dormir. On les trouve au lit à toute heure de la journée, ce qui n'étonne pas les missionnaires car il fait noir comme dans un four. Mais aussitôt que le soleil commence à briller, la nature s'éveille et les gens aussi! Ils secouent leur apathie, s'activent et retrouvent la joie de vivre. La pêche reprend et apporte la prospérité à cette région glacée.

La Watch Tower Society a envoyé deux missionnaires dans cette étrange région d'un charme particulier; ils travaillent parmi les habitants et les aident à résoudre leurs problèmes spirituels. Ces missionnaires utilisent tous les moyens de communication disponibles (bateau, skis et bicyclette) pour porter le message du Royaume jusqu'aux endroits les plus reculés. Dans une petite colonie isolée l'un d'eux apprit qu'un vieillard qui habite seul une cabane « est un des vôtres, un témoin de Jéhovah aussi ». Le missionnaire croyait que l'on faisait erreur car il ne connaissait aucun témoin de Jéhovah dans les environs. Lorsqu'il frappa à la porte de la cabane, le vieux monsieur l'invita à entrer en lui demandant: « Qui êtes-vous? » « Je suis un témoin de Jéhovah », répondit le missionnaire. Des larmes coulèrent sur les joues du vieillard qui ne put s'empêcher de serrer son visiteur dans ses bras. « Est-ce bien vrai que vous appartenez à mon peuple? » demanda-t-il. Plusieurs années auparavant cet homme avait reçu d'un voisin un numéro de *La Tour de Garde*. Il reconnut que ce périodique contenait la vérité de la Parole de Dieu, et d'emblée il se voua à Dieu pour faire sa volonté. Bien qu'il ait à présent quatre-vingt-deux ans, il parcourt encore des kilomètres pour prêcher le royaume de Dieu à ses voisins.

L'année dernière les témoins de Jéhovah organisèrent deux assemblées dans cette région. C'était sans doute la première fois qu'une contrée aussi septentrionale connaissait des assemblées de ce genre. Douze personnes se firent baptiser à la première et sept à la seconde. Actuellement dans la province arctique de Finnmark, une cinquantaine de personnes se réunissent régulièrement avec les témoins de Jéhovah et elles sont pleines de reconnaissance pour l'aide qu'elles en reçoivent. Depuis des années, les habitants de cette contrée ont été négligés par les divers gouvernements et par les organismes de ce monde et malgré quantité de belles promesses, on ne leur a jamais accordé une aide réelle. Ils apprécient d'autant plus le geste généreux de la société du Monde Nouveau qui leur envoie des missionnaires, des Bibles et des manuels bibliques.

Il existe encore en Norvège des régions difficilement accessibles aux missionnaires, néanmoins le message du Royaume y pénètre peu à peu. Il arrive souvent qu'un ou l'autre habitant se procure des publications dans la partie orientale du pays ou ailleurs; de retour chez lui il lit le précieux message et en fait part à autrui. On s'étonne de constater la rapidité avec laquelle la bonne semence se répand, prend racine et croît. L'œuvre du Royaume en Norvège a pris rapidement une telle extension que le pays compte aujourd'hui plus de 2500 ministres de la bonne nouvelle. Les brebis répondent à l'appel du Bon Berger!

Chaque jour est un sabbat

IL EST généralement reconnu que le samedi est le septième jour ou sabbat. Pour le Juif talmudiste ce jour est saint. Il croit que « les péchés de quiconque observe strictement le sabbat, fût-il un IDOLÂTRE, sont pardonnés ». L'observance du sabbat est aussi une des principales caractéristiques de la religion des adventistes du septième jour et d'autres sectes. C'est pourquoi on peut à bon droit se demander: est-il requis du chrétien d'observer le sabbat et si oui, de quelle manière?

Une étude de la Parole de Dieu nous révèle que l'homme n'a pas toujours été tenu d'observer un jour de sabbat. Parmi les commandements que le Créateur donna à Adam et Eve il n'en figure aucun se rapportant à la sanctification d'un jour de repos. De même, Dieu ordonna à Noé de construire une arche mais ni avant, ni après le déluge il ne lui dit quoi que ce soit au sujet d'un sabbat. A Abraham, il donna des commandements précis concernant l'offrande de certains sacrifices et la circoncision, mais aucun concernant un sabbat.

On ne trouve nulle mention d'un sabbat pendant tout le temps que les enfants d'Israël furent esclaves en Egypte. Par conséquent, durant deux mille cinq cents ans de l'histoire humaine les hommes n'ont pas été tenus d'observer un jour de repos ou de sabbat. Ce n'est qu'après la sortie des Israélites de l'Egypte et pendant leur séjour dans le désert que, pour la première fois, l'observance d'un jour de repos fut imposée à des créatures humaines. En effet, le peuple devait ramasser sa nourriture, la manne céleste, pendant six jours seulement. La difficulté qu'éprouvaient certains à se conformer à cette loi, constitue une preuve indirecte qu'ils n'avaient pas l'habitude d'observer un sabbat. — Exode 16: 25–30.

Quand Moïse récapitula la loi de Dieu aux Israélites rassemblés dans la plaine de Moab, il leur déclara: « L'Eternel, notre Dieu, a traité avec nous une alliance à Horeb. Ce n'est point avec nos pères que l'Eternel a traité cette alliance; c'est avec nous, qui sommes ici aujourd'hui, tous vivants. » Ces paroles constituent une preuve formelle qu'aucune loi sabbatique ne fut donnée à Abraham, à Isaac et à Jacob. Même après que cette loi eut été donnée, elle ne s'appliquait pas à d'autres peuples; elle était un signe entre la nation d'Israël et Jéhovah. — Deutéronome 5: 2, 3; Exode 31: 17.

Le système sabbatique

Il convient également de noter qu'il n'y avait pas qu'un seul sabbat, le septième jour de la semaine. La septième année était aussi un sabbat pendant lequel les Israélites ne pouvaient ni ensemencer, ni moissonner. Dieu leur avait assuré que pendant la sixième année la terre produirait assez pour les nourrir jusqu'aux récoltes de la huitième année. Après sept années sabbatiques venait le jubilé, année où l'on publiait la liberté dans tout le pays. Pendant ce jubilé on annulait toutes les dettes et, à de rares exceptions près, chacun rentrait en possession de ses bien vendus ou perdus de quelque autre manière au cours des quarante-neuf années précédentes. Tous ces sabbats faisaient partie d'un système sabbatique et si de nos jours les Juifs, les adventistes du septième jour ou d'autres personnes se croient obligés d'observer un des sabbats — le septième jour — logiquement ils devraient observer les autres aussi. De même, celui qui observe une partie de la loi mosaïque, devrait l'observer intégralement avec toutes ses ordonnances sur les sacrifices, etc. Le disciple Jacques nous dit: « Car quiconque observe toute la loi, mais pèche contre un seul commandement, devient coupable de tous. » Qui, parmi les actuels observateurs du sabbat, peut se vanter de garder parfaitement toute la loi? Personne! — Jacques 2: 10; Lévitique 16: 29–31; 23: 34; 25: 2–28; 26: 2.

Le chrétien et la loi mosaïque

Cependant, est-il requis du chrétien d'observer la loi mosaïque? Paul nous assure que le chrétien est libre de toute obligation sous ce rapport. Il déclare: « En nous faisant grâce pour toutes nos offenses; il a effacé l'acte dont les ordonnances nous condamnaient et qui subsistait contre nous, et il l'a détruit en le clouant à la croix. Que personne donc ne vous juge au sujet du manger ou du boire, ou au sujet d'une fête, d'une nouvelle lune, ou des *sabbats:* c'était l'ombre des choses à venir, mais le corps est en Christ. » Remarquons aussi que Paul ne fait pas de distinction entre les Dix Commandements et une prétendue loi « cérémonielle », pas plus que Jésus dans son sermon sur la montagne (voir Matthieu 5: 23–43). — Colossiens 2: 13, 14, 16, 17.

Certains membres de l'Eglise primitive voulaient à toute force obliger les nouveaux convertis gentils à observer la loi et à se faire circoncire; c'est pourquoi les apôtres et les anciens, réunis à Jérusalem, donnèrent les instructions suivantes: « Car il a paru bon au Saint-Esprit et à nous de ne vous imposer d'autre charge que ce qui est nécessaire, savoir, de vous abstenir des viandes sacrifiées aux idoles, du sang, des animaux étouffés, et de l'impudicité. » Nous remarquons que l'observance du sabbat ne fait pas partie de ces instructions. — Actes 15: 1–29.

Certains objecteront cependant que Jésus observa le sabbat pendant son séjour terrestre. C'est vrai mais lui devait le faire étant « né sous la loi, afin qu'il rachetât ceux qui étaient sous la loi ». C'est pourquoi il observa parfaitement, non seulement le sabbat mais aussi la pâque et tout le reste de la loi mosaïque. Il ne vint pas pour l'abolir mais pour l'accomplir. C'est pourquoi il déclara à ses disciples qu'il n'en disparaîtrait pas un seul iota jusqu'à ce que tout fût accompli. Les dispositions de la loi prirent fin quand Jésus en accomplit tous les traits symboliques et institua à la place une nouvelle alliance. — Galates 4: 4, 5; Matthieu 5: 17, 18; Jean 1: 29, 36; I Corinthiens 5: 7; II Corinthiens 3: 5–11.

Il ressort de ce qui précède qu'il n'est pas requis des chrétiens d'observer un jour de repos hebdomadaire; toutefois, il existe pour eux un sabbat ou repos, ce que Paul explique en ces termes: « Il y a donc un repos de sabbat réservé au peuple de Dieu. Car celui qui entre dans le repos de Dieu se repose de ses œuvres, comme Dieu s'est reposé des siennes. » On ne peut déduire de ces paroles de Paul que le Tout-Puissant était fatigué car, nous dit la Bible, il ne se fatigue point, mais il se reposa en ce sens qu'il cessa toute activité créatrice en ce qui concerne la terre. Il contempla sa création avec une satisfaction joyeuse et fut « rafraîchi ». Ce repos de Dieu n'est pas encore achevé. — Hébreux 4: 9, 10; Genèse 2: 1–4; Exode 31: 17, *Darby.*

Comment le chrétien entre-t-il dans le repos de Dieu? Paul nous explique encore que les Juifs n'y entraient pas à cause de leur désobéissance et de leur manque de foi, et il ajouta: « Pour nous [chrétiens] qui avons cru, nous entrons dans le repos... Efforçons-nous donc d'entrer dans ce repos, afin que personne ne tombe en donnant le même exemple de désobéissance [que les Juifs]. » Ainsi, si nous croyons en Dieu et si nous suivons les traces de Jésus-Christ, nous nous reposerons de toutes nos œuvres égoïstes non seulement un jour par semaine mais tous les jours. — Hébreux 4: 3–11.

Par conséquent, seuls entrent dans le repos de Dieu ceux qui manifestent la foi et l'obéissance, qui cessent de faire leur propre volonté et se vouent à Dieu pour accomplir la volonté divine. Pour ceux-là chaque jour est un sabbat.

LE DUEL: L'HONNEUR AU PRIX DU SANG

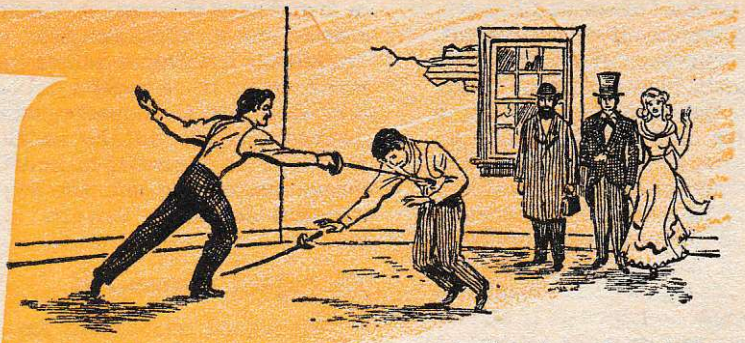

LES coutumes sont souvent vaines et mêmes iniques! Une de ces coutumes, le duel, régna depuis le seizième siècle jusqu'au début du vingtième environ. Il ne s'agissait nullement d'une bataille entre « bandits » mais d'un combat qui opposait deux adversaires armés, souvent des nobles. Tous les détails d'un duel étaient généralement arrangés d'avance selon un code bien établi et le combat lui-même avait lieu en présence de témoins. Il suffisait pour provoquer un duel d'une parole irréfléchie ou d'un geste mal interprété; peu d'hommes possédaient le courage et les principes moraux nécessaires pour refuser de se soumettre à cette mode populaire. Pour ne pas perdre leur prestige, presque tous, hommes d'Etat ou simples gentilshommes, se sentaient obligés de venger leur honneur en faisant couler le sang. Les duels eurent donc une vogue extraordinaire et firent de nombreuses victimes. Au début, les duellistes réglaient leurs différends à l'aide d'épées, de rapières ou de poignards. Plus tard ils réclamèrent de l'hôtelier « des pistolets pour deux personnes et du café pour une seule »!

Quelle est donc l'origine d'une coutume aussi répandue mais qui déshonore Dieu? C'est dans la chrétienté que naquit le duel et il avait pour but de régler une « affaire d'honneur ». Il eut pour point de départ les « combats judiciaires » du moyen âge auxquels on avait recours pour décider de l'innocence ou de la culpabilité de certains accusés. Ces épreuves étaient fondées sur le principe selon lequel la force prime le droit. Seules celles approuvées par l'Eglise catholique étaient considérées comme strictement légales et après le combat les biens du vaincu devenaient la propriété de l'Eglise. On peut lire à ce sujet: « Le cérémonial qui précédait la rencontre était en grande partie réglé par l'Eglise. Les combattants passaient la nuit agenouillés devant l'autel à invoquer la protection de certains saints. Ils étaient soutenus par des prêtres à qui ils se confessaient et qui bénissaient aussi bien leurs épées que le combat lui-même. » — *Famous Duels and Assassinations.*

Les duels « d'honneur »

La Réforme mit fin aux duels judiciaires, lesquels avant même l'avènement des duels « d'honneur », avaient dégénéré en combats meurtriers — protégés par la loi — entre hommes qui se gardaient rancune. Bientôt n'importe quel « gentilhomme » se croyait en droit de recourir à cet expédient chaque fois qu'il lui semblait que son honneur était outragé. Plus les mœurs se raffinaient plus il y avait de duels! On dit qu'en France, pendant le règne de Henri IV, cette détestable coutume fut responsable de la mort de plus de quatre mille gentilshommes. Aucune région d'Europe n'était épargnée. L'Histoire rapporte: « A certaines époques la guerre elle-même [dans la chrétienté] n'était pas plus meurtrière que les prétendus combats d'honneur. »

Les hommes risquaient leur vie pour des causes les plus futiles, ce qui n'est guère étonnant puisque cette manie était en elle-même absurde. On cite le cas d'un certain Irlandais qui provoqua un Anglais en duel parce que ce dernier soutenait que les anchois ne poussaient pas sur un arbre! Un autre duel célèbre avait pour sujet de litige une oie. Un officier de la garde du roi Louis XVIII provoqua trois hommes en duel en un jour; le premier parce qu'il l'avait dévisagé, le second parce qu'il l'avait regardé de travers et le troisième parce qu'il était passé sans le regarder!

Bien que moins populaires chez les Anglais que chez les continentaux plus fougueux, les duels firent néanmoins couler beaucoup de sang sur le sol britannique. Si en Ecosse cette manie ne fit que peu de victimes, en Irlande par contre, elle sévit avec tant de rage que l'on recommandait aux aspirants avocats d'acheter une caisse de pistolets en même temps que leurs livres de droit. A l'époque où cette mode était à son apogée, quand un jeune homme demandait la main d'une jeune fille, il y avait deux choses dont on s'enquérait: « De quelle famille est-il? » et « S'est-il déjà battu en duel? »

Très tôt, cette coutume inique fut introduite en Amérique. En 1621 un duel eut lieu à Plymouth dans le Massachusetts mais ce ne fut qu'après la Révolution que l'habitude de ces rencontres mortelles prit une extension alarmante. Dès ce moment et jusqu'en 1840, bien des épisodes de l'histoire américaine furent écrits avec du sang. C'est dans le Sud qu'avaient lieu la plupart des duels. A une certaine époque à Charleston (Caroline du Sud) il existait une société de duellistes; on estimait l'importance des membres d'après le nombre de victoires qu'ils avaient à leur actif. Un jour un vétéran de la marine anglaise arriva à Charleston et se querella avec le président de cette société qui le provoqua. L'Anglais releva le gant bien qu'averti que l'Américain ne ratait jamais son coup. Le duel eut lieu. Le vieil Anglais visa avec une précision consommée; le fier Américain s'affala! Avant de rendre le dernier soupir il somma les membres de la société d'abandonner cette pratique inique qui lui avait coûté la vie. C'est ainsi que prit fin ce qui était probablement la première et la dernière société de duellistes en Amérique.

Cependant, le duel le plus sensationnel aux Etats-Unis fut celui qui opposa le vice-président Aaron Burr et le fameux homme d'Etat, Alexander Hamilton, tous deux candidats à la présidence. Sans Hamilton il est très probable que Burr aurait réalisé son ambition. Hamilton considérait le colonel Burr comme un politicien sans scrupule, avide de pouvoir et cherchant son propre intérêt plutôt que celui du pays. Il avait même dit à son sujet: « Si nous avons un César en puissance aux Etats-Unis, c'est bien Aaron Burr! » Aussi usa-t-il de son influence pour empêcher le colonel de devenir gouverneur de New-York. Cette déception cuisante (car la fonction de gouverneur lui aurait conféré un plus grand pouvoir que la vice-présidence) incita Burr à chercher querelle à Hamilton, à le provoquer et à refuser toute réconciliation. Avant la rencontre Hamilton déclara: « Je suis adversaire du colonel Burr sur le plan politique, mais je n'ai contre lui aucune rancune personnelle... Si notre rencontre se déroule de la manière habituelle et s'il plaît à Dieu, je ne me servirai pas de ma première balle, ni même de ma seconde, afin d'accorder au colonel Burr une double occasion de réflexion. »

Le 11 juillet 1804, les deux hommes se rencontrèrent à Weehawken (New-Jersey) sur le terrain même où le fils aîné de Hamilton avait été tué en duel trois ans auparavant.

Les adversaires prirent place et on donna l'ordre de faire feu. Burr leva le bras et visa Hamilton lentement et froidement. Une détonation retentit! Avec un soubresaut Hamilton s'effondra; comme il tombait mortellement blessé, un coup partit de son pistolet. Sa mort fit comprendre au peuple, mieux que jamais auparavant, toute l'affreuse inutilité du duel.

La veille de sa rencontre avec Burr, Hamilton avait rédigé une lettre dans laquelle il exprimait son opinion sur les duels. Il y dit entre autres: « Mes principes religieux et moraux sont nettement opposés aux duels et je serais profondément affligé de devoir verser le sang d'un de mes semblables dans un combat illégal de ce genre. » Pourquoi donc Hamilton accepta-t-il un duel avec Burr alors que, semble-t-il, il n'avait pas l'intention de tirer? Ses propres paroles nous répondent car il ajoute que sa « situation dans la vie publique et privée » lui imposait « comme une nécessité particulière de ne pas refuser ». Ainsi, Hamilton périt sur le champ d'« honneur » plutôt que de refuser de se conformer à ce préjugé absurde. Il fut la victime d'une coutume meurtrière, inspirée par l'égoïsme et l'orgueil.

Des duels bizarres

Certains seront étonnés d'apprendre que de nombreux ecclésiastiques ont ôté la vie à leurs semblables de cette façon polie. Joachim Murat qui devint le roi de Naples était un tireur d'élite; la première fois qu'il se battit en duel, il était encore l'*abbé* Murat. Le sujet de discorde? Une jeune fille de Toulouse! Le cardinal de Retz était un des duellistes les plus renommés du dix-septième siècle. On dit que ce « saint homme » fut le héros de treize rencontres et que chaque fois il était question de « chercher la femme ». L'Histoire nous rapporte également qu'en 1799, le « révérend » Henry Bate, ecclésiastique épiscopalien, tua trois hommes en duel. Il mourut lui-même en 1824, alors qu'il occupait une haute charge à la cathédrale d'Ely en Angleterre. Ignace de Loyola, fondateur de l'ordre des jésuites, fut lui aussi un duelliste émérite. Un jour, suite à une dispute religieuse, il provoqua un homme et lui passa son épée au travers du corps. Il semble que ce fondateur de la compagnie de Jésus ne s'inquiétait pas outre mesure des paroles de Jésus qui dit: « Tout ce que vous voulez que les hommes fassent pour vous, faites-le de même pour eux. » — Matthieu 7: 12.

Le duel le plus bizarre fut probablement celui qui opposa M. De Grandpré et M. De Pigne à Paris en 1808. D'un « esprit élevé », les deux adversaires décidèrent de se combattre de la nacelle d'un ballon et vu les circonstances ils choisirent pour arme le tromblon plutôt que le pistolet. Chacun devait être accompagné d'un témoin. Le jour du duel, une foule de badauds s'assemblèrent au spectacle des deux ballons qui montaient vers le ciel, croyant qu'ils allaient assister à une course d'aérostats. Lorsque les deux appareils eurent atteint une altitude d'environ trois cents mètres et qu'ils se trouvèrent à soixante-quinze mètres l'un de l'autre, De Pigne ouvrit le feu de sa nacelle qui se balançait au vent. Il manqua son coup! De Grandpré ajusta son arme et tira tant qu'il pouvait. Le résultat ne se fit pas attendre: le ballon de De Pigne se dégonfla, la nacelle se renversa précipitant ses occupants vers le sol. On les retrouva, sur un toit où ils s'étaient écrasés.

Un regard rétrospectif

Un regard rétrospectif sur l'histoire du duel nous révèle que bien peu d'hommes ont eu le courage de refuser de se conformer à cette pratique odieuse. La raison c'est que tous craignaient de perdre leur prestige car l'opinion publique les aurait accusés de lâcheté. Bref, ils étaient poussés par l'orgueil. Cependant quelques-uns ont osé placer les principes de la droiture au-dessus de l'orgueil. Sir Walter Raleigh fut un des rares hommes qui se rendirent compte du fléau qu'était le duel. Après avoir tué de cette manière plusieurs hommes, il résolut finalement de ne plus jamais accepter un défi. Un jour un jeune homme se querella avec lui, le provoqua et lui cracha à la figure. Raleigh prit son mouchoir et, s'essuyant le visage, dit: « Jeune homme, si je pouvais enlever de ma conscience la tache de vous avoir tué, avec autant de facilité que j'enlève de mon visage ce crachat, vous ne vivriez pas une minute de plus. »

Le juge Dooly de la Georgie (Etats-Unis) eut le courage de refuser un duel. On l'avertit que s'il ne se battait pas son nom remplirait le journal. Il répondit qu'il préférait remplir dix journaux qu'un cercueil! Henry Clay, sénateur des Etats-Unis, exprima l'esprit de l'époque quand il déclara: « L'homme doué d'un vif sentiment de l'honneur et d'une grande sensibilité ne peut résister lorsqu'il doit choisir entre le combat et le mépris de ses semblables. Peu, très peu, sont disposés à prendre ce dernier parti. » Le sénateur Barnwell Rhett de la Caroline du Sud fut une de ces rares exceptions. Provoqué par un autre sénateur, Rhett refusa de se battre en disant: « J'avoue franchement que je crains Dieu plus que l'homme. »

Voilà la raison qui poussa plus d'un homme à manier l'épée ou le pistolet sans pour cela être partisan du duel: la crainte de ses semblables. Combien vraies sont ces paroles de la Bible: « La crainte des hommes tend un piège. » Mais il y a plus encore que la crainte des hommes car la chrétienté en général s'est détournée des principes chrétiens: l'amour du prochain, l'humilité et la miséricorde. Pour les vrais chrétiens, l'histoire du duel prouve la véracité de la Parole de Jéhovah car nous y lisons: « L'arrogance précède la ruine et l'orgueil précède la chute. » — Proverbes 29: 25; 16: 18.

? CONNAISSEZ-VOUS LA RÉPONSE? ?

- Qui, les premiers, suggérèrent le réarmement allemand? p. 3, § 4.
- Pourquoi le projet de la Communauté européenne de défense échoua-t-il? p. 4, § 1.
- Quelle est la « solution de rechange » à la C. E. D.? p. 4, § 5.
- Quelle est la raison principale pour l'hésitation française au sujet du réarmement allemand? p. 5, § 5.
- La confession à un prêtre était-elle connue au temps de Jésus? p. 6, § 1.
- Les apôtres pardonnaient-ils les péchés? p. 6, § 8.
- Comment le pardon des péchés s'obtient-il? p. 7, § 1.
- Comment la ville de Sheffield commença-t-elle à devenir la Ville de l'Acier? p. 8, § 5.
- Comment fabrique-t-on l'acier? p. 8, § 10.
- A quel scandale sensationnel des hauts fonctionnaires italiens furent-ils mêlés dernièrement? p. 10, § 1.
- Comment le message du Royaume pénètre-t-il dans les régions arctiques? p. 11, § 11.
- Adam, Noé et Abraham, observaient-ils un sabbat? p. 12, § 2.
- De nos jours, les chrétiens doivent-ils observer le sabbat? p. 12, § 6.
- Quelle est l'origine du duel? p. 13, § 2.
- Pourquoi des hommes opposés au duel acceptèrent-ils d'y recourir? p. 14, § 4.

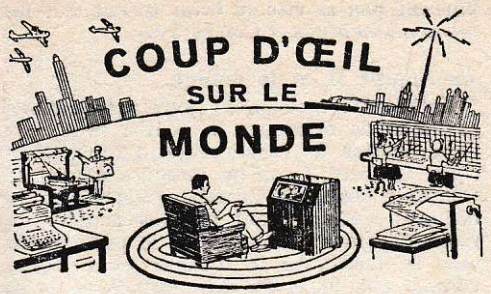

Attlee, Yalta et le rôle de la France

Deux événements du mois dernier mirent en cause l'autorité de la France dans les affaires mondiales. Le premier fut le débat de politique étrangère à la Chambre des Communes britannique. Dans un discours au cours duquel le leader travailliste, M. Clement Attlee, déplora « la situation internationale qui ne cesse de s'aggraver » et proposa une conférence des grandes puissances pour rechercher une détente, l'ancien premier ministre déclara au sujet de la France: « Nous ne pouvons pas accepter qu'une conférence internationale à l'échelon le plus élevé sur les conséquences de la bombe à hydrogène dépende des parlementaires français. On doit déplorer la légèreté et le manque de sens des responsabilités de ces derniers dans la conjoncture actuelle des affaires mondiales. C'est pourquoi les exigences de la France d'avoir un droit majeur à la discussion des affaires internationales ne peuvent être prises au sérieux, car sa conduite politique est irresponsable. Je dis cela malgré la grande amitié que nous avons pour la France, et malgré les apports indéniables de la France à notre civilisation. Mais le fait est qu'on ne sait jamais, d'une semaine à l'autre, s'il y aura encore un gouvernement à Paris. Nous risquons de ne jamais résoudre les graves problèmes qui sont devant nous si nous attendons la décision des Français. » Commentant ces remarques, l'hebdomadaire parisien, *L'Express*, écrivit: « M. Attlee est un homme calme, modéré de tempérament et consciencieux. (...) Il faut le savoir pour comprendre à quel point la manière dont — pour la première fois — il a parlé de la France constitue un événement. »

L'autre événement qui fit parler du rôle de la France dans le monde fut la publication à Washington des documents de la conférence, en 1945 à Yalta, entre Churchill, Roosevelt et Staline. Le compte rendu de ces conversations révèle le peu de cas que les trois « grands » faisaient de la France, ce qui incita *Le Monde* à écrire: « En face de cette attitude et des remarques désagréables faites à tout instant sur le compte de notre pays par les maîtres du monde, deux attitudes sont possibles: l'une consiste à s'indigner vertueusement et à ne rien faire, l'autre à essayer de méditer sur les raisons de notre effacement et à chercher à en tirer les conséquences. La seconde seule a quelques chances d'être fructueuse. La vérité est que si nos prétentions à jouer au quatrième Grand étaient jugées ridicules par les trois autres, c'est que dans un monde où seule compte la puissance matérielle elles l'étaient en effet. La véritable carte à jouer au lendemain de la guerre par la France n'était pas de revendiquer un strapontin à la table des Grands pour y manger le « petit biscuit » que Sir Winston (Churchill) voulait bien lui donner. Elle aurait été de prendre la tête d'un mouvement d'unification européenne en donnant le plus rapidement possible leurs chances aux Allemands. Ceux-ci, purgés par une écrasante défaite de leur fol impérialisme, auraient été en état de constituer avec nous et quelques autres « petits » la troisième force dont le monde avait tant besoin alors, et dont l'absence aujourd'hui se fait si cruellement sentir. » Certains commentateurs estiment qu'il n'est pas trop tard pour que la France joue le rôle de puissance médiatrice entre les deux blocs. D'autres ont exprimé l'avis que la renaissance de l'Allemagne obligera la France à bientôt décider si elle veut jouer le rôle de petit « Grand » et de grand « Petit ».

Le voile levé sur Yalta

La publication à Washington le mois dernier des documents de la conférence de Yalta créa une situation assez délicate dans le monde occidental. L'article ci-dessus fait état de la réaction française devant ces révélations, mais la France n'était pas la seule à être malmenée lors de ces discussions entre Churchill, Roosevelt et Staline. En effet, si les Français en souffrent dans leur amour-propre, d'autres peuples en souffrent d'une façon plus tangible — témoin certains pays qui se trouvent aujourd'hui derrière le rideau de fer et dont le sort a été fixé à Yalta. A ce sujet, M. Roger Massip, écrivant dans *Le Figaro*, déclara: « Certains jugements portés sur les Allemands par Staline et Roosevelt, les appréciations peu flatteuses dont notre pays fut l'objet, les libations proposées par Roosevelt pour saluer l'exécution envisagée de 50 000 officiers allemands, les vues cyniques exprimées sur le sort de certains peuples, tout cela compose un tableau fort déplaisant. » Celui qui était peut-être le plus gêné par la publication de ces documents fut Sir Winston Churchill, le seul survivant des trois interlocuteurs. Exprimant son irritation devant la Chambre des Communes, il critiqua l'« indiscrétion américaine » parce qu'elle risque de rendre plus difficile la reprise des négociations entre l'Est et l'Ouest et, sur le plan personnel, de saper l'autorité du premier ministre dans son pays et dans le monde. Tout le monde se demandait pourquoi les Américains avaient choisi ce moment pour rendre publics des documents déjà vieux de dix ans et que Churchill voulait garder secrets encore une quarantaine d'années. Tentant de répondre à cette question, l'éditorialiste du *Monde* écrivit: « Il s'agit essentiellement, n'en doutons pas, d'une opération de politique intérieure américaine. Les républicains sentent venir les élections et tiennent à mettre toutes les cartes de leur côté. L'attitude de Roosevelt à propos de la Pologne aliénera aux démocrates les voix de dizaines de milliers d'Américains d'origine polonaise. Quant à l'attitude de l'ancien président à propos de l'entrée en guerre de l'U. R. S. S. contre le Japon, on croyait qu'il était allé à Yalta très ignorant encore des possibilités de la bombe atomique. Or l'un des documents rendus publics cette nuit, et signé du général Marshall, avait informé le président avant l'ouverture de la conférence qu'une première bombe pourrait être utilisée le 1er août (la Russie entrait en guerre contre le Japon le 9 août 1945, et les Japonais capitulaient le 14 août). Dans ces conditions, on ne peut que s'étonner de l'extrême complaisance du président abandonnant aux Russes, pour prix d'une participation inutile, les îles Kouriles, la moitié de Sakhaline, sans parler d'une influence en Corée et du port de Dairen. » Quelle que soit la raison de l'action américaine, l'on ne peut que souscrire à l'opinion du même éditorialiste qui, répondant à sa propre question — Quelles conclusions en tirer? — écrivit: « D'abord, que l'homme d'Etat — si grand soit-il — est faillible. » Combien vraies sont les paroles du psalmiste, qui s'écria: « Ne mettez pas votre confiance dans les princes, dans les fils de l'homme, qui ne peuvent sauver. Leur souffle s'en va, ils retournent à leur poussière, et ce même jour leurs desseins s'évanouissent. Heureux celui qui a pour secours le Dieu de Jacob, qui met son espoir en Jéhovah, son Dieu! Jéhovah a fait le ciel et la terre, la mer et tout ce qu'elle renferme; il est à jamais fidèle à sa parole. Il rend justice aux opprimés. » — Psaume 146: 3–7, *Crampon 1905*.

L'Eglise et le communisme

Le périodique américain *Time* confronta dernièrement deux points de vue contradictoires au sujet de l'efficacité de l'Eglise en face du communisme. A l'avis du vice-président des Etats-Unis, M. Richard Nixon, « l'Eglise catholique romaine est l'un des meilleurs remparts contre le communisme et d'autres idées totalitaires ». Par contre, le Dr John Mackay, président du séminaire de Princeton et de l'Alliance mondiale des Presbytériens, déclara à Ottawa: « Je regrette de devoir dire que c'est exactement le contraire qui est vrai. Il y a une vingtaine d'années, l'Eglise conclut des concordats avec les dirigeants totalitaires d'Italie et d'Allemagne. (...) Aujourd'hui, elle est liée par un concordat avec Francisco Franco, le chef totalitaire de l'Espagne. (...) Les nations latines où l'Eglise catholique romaine a été le principal élément religieux sont aujourd'hui des foyers du communisme. »

Conflit scolaire en Belgique

Il y a un an, ce mois-ci, que le parti social chrétien (catholique) a dû quitter le pouvoir en Belgique après la victoire des socialistes aux élections. Pendant les quatre années de son administration, le cabinet catholique homogène avait beaucoup augmenté les subventions allouées aux écoles catholiques. Le nouveau gouvernement socialiste-libéral trouva qu'à l'exception du budget de défense nationale, les dépenses relatives à l'enseignement avaient augmenté beaucoup plus que toutes les autres dépenses de l'Etat, et cela surtout au profit de l'enseignement libre. Le nouveau ministre de l'instruction publique proposa des projets de réforme scolaire et notamment la réduction des subventions accordées aux écoles catholiques. Avant même que le Parlement ait entamé la discussion de ces projets, l'épiscopat belge et les cadres des associations catholiques déclenchèrent une violente campagne d'opposition dans le pays, déclarant que la lutte contre les projets serait menée sur tous les terrains. Dès lors, il ne fut plus question de « *conflit* scolaire »; *Le Figaro* l'appela « la *guerre* scolaire ». En effet, aux journées de protestation et de grève des écoliers catholiques s'ajoutèrent des manifestations violentes. A Louvain, les étudiants de l'université catholique prirent d'assaut la tour de l'hôtel de ville et brisèrent les vitres du siège des organisations socialistes. Cinq étudiants et sept policiers et gendarmes reçurent des blessures. A l'issue d'un conseil de cabinet extraordinaire, le premier ministre, M. Van Acker, s'adressa au pays dans une allocution radiodiffusée. Il s'éleva contre « une campagne âpre et méchante qui mobilise les enfants des écoles catholiques » et qui a porté la question scolaire devant le pays avant même que les nouveaux projets soient

connus. Critiquant les leaders du parti social chrétien, le premier ministre déclara: « Au Parlement, ils multiplient les incidents dans le dessein évident de paralyser le travail parlementaire. Ils décrètent dans leurs assemblées qu'ils porteront la guerre jusque sur le plan financier, bien qu'ils sachent que leur action portera préjudice au crédit de l'Etat. (...) Le gouvernement reste décidé à prêter attention aux critiques et aux suggestions raisonnables qui pourraient être faites lors de la discussion au Parlement des projets scolaires », et cela malgré le fait que pendant quatre ans le cabinet catholique homogène « avait refusé systématiquement de tenir compte des remarques, même les plus judicieuses, qui lui étaient faites par l'opposition ». Après avoir affirmé que certaines modifications pourraient être apportées aux projets, M. Van Acker exprima l'espoir que ces amendements mettront fin au conflit scolaire en Belgique.

De l'espoir pour le « Comet »

La perte en Méditerranée des deux avions à réaction britanniques « Comet », aux mois de janvier et d'avril 1954, déclencha une crise sérieuse dans l'industrie aéronautique anglaise. L'Angleterre était la première nation à construire des avions civils à réaction, devançant dans ce domaine les Etats-Unis qui, après la guerre, accaparèrent le marché mondial de gros avions de transport avec leurs Constellations, D.C.-6 et Strato-Cruisers. Le gouvernement britannique et la société De Havilland, qui avait construit les « Comet », ne regardaient pas à la dépense dans leurs efforts pour trouver la raison des deux accidents mystérieux. Des bateaux de la marine anglaise se rendirent sur les lieux et, grâce à un équipement spécial de télévision sous-marine, réussirent à récupérer une bonne partie des épaves des deux avions. Alors suivit une période intensive de recherches, d'expériences et d'essais. Dernièrement, la commission d'enquête publia un rapport expliquant les résultats: « L'explosion du fuselage des avions en vol, consécutive à la fatigue du métal sous l'effet des efforts successifs de compression et de décompression que représente, à chaque vol, la montée à très haute altitude et le retour au sol. » Maintenant que les causes des accidents sont connues, les constructeurs estiment qu'il sera facile d'y remédier, en dotant le « Comet » de parois plus épaisses et de fenêtres ovales (auparavant, les fenêtres étaient rectangulaires et l'on a trouvé que la fatigue du métal s'est surtout produite au voisinage des fenêtres). Ces modifications seront apportées aux « Comet II » et aux « Comet III », dont la construction avait été arrêtée en attendant le résultat de l'enquête. Quant aux « Comet I », on proposa que la Royal Air Force les prenne comme avions de transport militaires, et que dorénavant tous les nouveaux avions fassent un stage dans la R.A.F. avant d'entrer en service sur les lignes civiles. Cette méthode a déjà été adoptée par les Etats-Unis, qui subventionnent ainsi leur industrie aéronautique et lui épargnent la mauvaise publicité découlant des accidents. Les Américains avaient appris plus vite que les Anglais que la mort de quelques militaires fait moins de bruit dans les journaux que celle des victimes civiles. De toute façon, les Anglais n'oublieront pas si vite le bruit qu'ont fait les deux malheureux « Comet I ».

La bombe H et le déluge

La récente décision du gouvernement britannique de fabriquer la bombe H a reçu l'approbation de l'archevêque d'York, le Dr Cyril Garbett. Dans un discours devant la Chambre des lords, l'ecclésiastique anglican déclara: « Mieux vaut que les peuples du monde sentent la menace de la peur plutôt que de continuer à manger et à boire, comme aux jours de Noé, jusqu'à ce qu'ils soient emportés par le déluge. » L'archevêque se référait à la prophétie du Christ que voici: « Et comme il arriva aux jours de Noé, ainsi arrivera-t-il aux jours du Fils de l'homme. On mangeait, on buvait, on épousait, on était épousé, jusqu'au jour où Noé entra dans l'arche, et le déluge vint qui les fit périr tous. Pareillement, comme il arriva aux jours de Lot: on mangeait, on buvait, on achetait, on vendait, on plantait, on bâtissait; mais le jour où Lot sortit de Sodome, Dieu fit pleuvoir du ciel feu et soufre, et les fit périr tous. De même en sera-t-il au jour où le Fils de l'homme se révélera. » (Luc 17: 26-30, *Crampon*). Le Dr Garbett avait raison d'appliquer cette prophétie à la génération actuelle qui s'adonne aux choses matérielles de la vie. Mais il a tort de penser que la peur de la bombe H détournera les hommes de leur matérialisme. Le Christ ne fit mention d'aucune échappatoire pour ce vieux monde moribond, et ceux qui veulent échapper à son sort doivent s'en séparer sans délai. — Apocalypse 18: 1-5; Sophonie 1: 12; 2: 2, 3, *Liénart*.

La voie de Dieu est une voie d'amour

La brochure de 32 pages qui porte ce titre vous sera d'un grand réconfort car elle vous permettra de comprendre les desseins bienveillants de Dieu envers l'humanité. En s'appuyant sur des versions catholiques des Saintes Ecritures, elle démontre la véracité de la déclaration de l'apôtre Jean: « Dieu est amour. » (I Jean 4: 16). Vous serez ainsi convaincu que Dieu a toujours agi avec amour envers l'humanité et qu'il nous réserve encore bien des bénédictions. Ne manquez pas de lire *La voie de Dieu est une voie d'amour*. Ecrivez aujourd'hui même pour obtenir un exemplaire de cette précieuse brochure. Prenez-en même plusieurs afin de les répandre parmi vos amis et voisins. Vous pouvez vous la procurer contre la modeste somme de 20 fr. français, 3 fr. belges ou 25 ct. suisses à l'une des adresses ci-dessous.

Association « Les Témoins de Jéhovah »
3, Villa Guibert, Paris 16e
(Compte chèques postaux: Paris 6072-27)

Watch Tower
28, av. Gén. Eisenhower, Bruxelles 3
(Compte chèques postaux: 969.76)

Watch Tower
39, Allmendstrasse, Berne 22
(Compte chèques postaux: III 3319)